

AR FALZ



la proposition de loi p.c. sur les langues de france
 ag / stage ar falz - littérature québécoise au féminin
 le breton à l'école - maires bretonnants - f. gourvil



ar falz : bretagne, socialisme, laïcité

pour le respect des droits culturels

du peuple breton

Adhérez au Mouvement AR FALZ!

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales :

- L'abonnement à la revue AR FALZ — 50 Francs
 - Le paiement d'une cotisation annuelle — 100 Francs
- } soit 150 F. au total

(Fondateur : YANN SOHIER)

SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"

cours gratuit de breton par correspondance

Pour tous renseignements, écrire à :

Yann-Erwan PLOURIN
36, rue Maurice Genevoix
29200 BREST

PLANEDENN

revue littéraire en langue bretonne

Abonnement : 100 Fr. (soutien :
150 Fr. et plus)
1, rue Hir/rue Longue
29210 MONTRouLES/MORLAIX



Les circulaires ministérielles recommandent l'étude des « civilisations régionales ». La revue SKOL VREIZH est l'outil des enseignants pour l'étude de la civilisation bretonne. Rédigée en français, la revue est destinée aux instituteurs et, dans le secondaire, aux professeurs de Lettres, Histoire-Géographie, Sciences naturelles, Musique et Dessin. La revue publie aussi des articles en breton pour les enseignants de cette langue.

SKOL VREIZH, 6, rue Longue, 29210 MORLAIX
C.C.P. : 2248.25 X Rennes

Directeur de la publication : P. HERVE

Imprimerie Méridienne, 29234 PLOUIGNEAU

N° CPPAP : 56610, Dépot légal 4e trimestre 1984.

NUMERO 48

Nouvelle série

CE NUMERO : 15 Francs

LES ARTICLES PUBLIES
DANS "AR FALZ" N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE
LEURS AUTEURS.

1981 - 1984 : UN BILAN

Dans la mesure de nos moyens, nous avons contribué au changement en Mai 1981. Dans l'euphorie qui suivit la victoire, nous avons réfréné notre impatience. Ne nous disait-on pas que la loi de Décentralisation -"l'oeuvre majeure du Septennat"- devait enclencher une logique nouvelle qui allait enfin satisfaire nos revendications ?

Les plus réalistes d'entre nous sentaient bien que les décisions ayant des implications financières, telle la création de postes de breton, ne pouvaient se faire que selon un plan pluriannuel établi dans la concertation.

Mais, les plus réalistes ne s'attendaient pas aux blocages de nature politique concernant la licence, le CAPES de breton ou même l'intégration des écoles Diwan.

A mi-chemin du Septennat de F. Mitterrand, où en sommes-nous ?

1. LA RADIO - TELEVISION : Que d'espoirs suscités et très vite déçus !

- Au lieu d'une Radio-Bretagne digne du service public, nous avons eu Radio-Bretagne-Ouest ! La place du breton s'y réduit comme une peau de chagrin, malgré les engagements. Prisonniers du taux d'écoute, les responsables veulent rivaliser avec les radios périphériques parisiennes. Quelle référence pour une radio de service public !

- A FR3, la production en langue bretonne est muselée, faute de moyens. Une seule émission : "Labour zul, labour nul" possède un créneau horaire susceptible de "fidéliser" les téléspectateurs bretonnants. La nomination de Youenn Gwernig, ex-président de RTB, serait-elle une nomination alibi ?

2. LICENCE - CAPES :

La licence, après maintes péripéties, existe à Rennes et Brest, mais faute de politique cohérente, les effectifs en section de celtique stagnent ou reculent. A quand le DEUG de breton, à quand le CAPES de breton, suite logique et indispensable à l'assise définitive de l'enseignement du breton dans les établissements scolaires ?

3. Quelques dizaines de postes d'enseignants et d'animateurs pédagogiques de breton ont été créés depuis 1981. Mais, les besoins restent immenses : à quand, par exemple, le détachement d'un instituteur de breton dans chaque canton ?

4. DIWAN ne croit plus en son intégration dans le service public d'Education. Les pouvoirs publics lui octroient une aide qui ne lui permet que la survie. Quel paradoxe d'interdire l'intégration à ceux qui la demandent et de la vouloir pour ceux qui n'en veulent pas !

5. Les quelques classes bilingues fonctionnant aujourd'hui dans les écoles publiques n'existent que parce que portées à bout de bras par les parents ou les militants.

Que d'exemples de tentatives de sabotages sciemment montées contre ces expériences courageuses qui représentent une étape importante pour l'officialisation de l'enseignement du breton dans les écoles publiques !

AR FALZ

Fallait-il désespérer les laïques ?

Laïques, résolument nous le demeurons ; pourtant nous avons eu quelques difficultés à nous retrouver dans le climat passionné qui a agité l'opinion durant les années 1983 et 1984 : Guiberteau, Savary, Bouchareissas dans le même sac ? Certes non !
AR FALZ était à Nantes comme à Quimper aux côtés des laïques !

Cependant, nous continuons de penser qu'il était illusoire de prétendre construire un "grand service unifié d'éducation" tant par la concertation que par une nationalisation pure et simple.

Ceux qui connaissent l'influence des tenants de l'enseignement confessionnel -en Bretagne par exemple- savaient que ceux-ci n'abandonneraient pas sans lutte les privilèges que leur octroyait la Loi Guerneur.

Il fallait cependant, dès les premières semaines du Septennat, abolir ces privilèges et contraindre ainsi l'enseignement privé au repli.

Dans le même temps, il fallait rénover le service public en lui donnant les moyens financiers et juridiques (décentralisation) qui lui auraient permis d'être tout simplement le meilleur !

Sans doute avons-nous dans cette affaire, autant que d'autres, manqué d'imagination dans le renouvellement d'un projet éducatif aussi bien que dans le renouvellement du discours. Nos adversaires, par contre, ont su le faire, aidés par les médias, il est vrai.

On lira avec beaucoup d'intérêt le livre de Mona Sohier-Ozouf sur l'école de la République (cf. critique p. 31).

Il n'est pas indifférent que ce soit la fille de Yann Sohier -assumant totalement sa double culture : bretonne et française- qui rappelle à juste titre à la Gauche de notre temps les filiations essentielles.

Faut-il désespérer le peuple breton ?

AFO Brest... LTT Lannion... Kaolins Berrien... Ardoisières Maël-Carhaix... (quelques exemples parmi d'autres ces dernières semaines).

On brade, on casse...

La crise, bien sûr, mais est-il imaginable qu'un Pouvoir laisse les taux de chômage battre des records -inégalés en Lorraine- sans réagir ?

Serait-il inconscient au point de se mettre à dos tant de groupes sociaux qui l'ont porté au pouvoir ?

Dans ces conditions, on peut comprendre le désespoir qui s'empare des populations en Bretagne.

AR FALZ

Faut-il désespérer l'Emsav ?

La Proposition de Loi n° 2157 pour la promotion et le développement des langues de France du groupe P.S., dont vous avez eu connaissance dans le numéro 47 d'Ar Falz, ne semble déjà plus d'actualité.

Dans ce numéro 48, nous vous présentons la Proposition de Loi n° 2321 du groupe P.C.F.

Parions qu'elle subira le même sort que la précédente à laquelle nous avons cru, malgré ses insuffisances, ou à cause d'elles ?

Mais il faut croire qu'aujourd'hui à Paris, les jacobins tiennent plus que jamais le haut du pavé : Debré - Chevènement, même combat !

Faut-il renoncer à la Loi qui, solennellement, garantira nos droits à éduquer nos enfants dans la langue de notre choix ? Il n'en est pas question ! Nous autres, socialistes et Bretons, ne pouvons accepter que tombent dans l'oubli nos Droits légitimes. Nous saurons nous faire entendre.

Pour AR FALZ,
Yann-Reun AR C'HEW

AR FALZ

ASSEMBLEE GENERALE D'AR FALZ

1^o Septembre 1984, à Mûr de Bretagne

Rapport d'activité présenté par Yvonne Coz & Paolig Combot

Chers Camarades,

L'action d'AR FALZ au cours de l'année écoulée ne saurait s'analyser indépendamment du contexte politique, social et culturel qui a prévalu en Bretagne et en France.

Trois ans après l'arrivée de la Gauche au pouvoir, la crise économique -entraînant une crise des valeurs traditionnelles- est loin d'être jugulée: s'il est vrai que l'inflation s'est ralentie, le nombre des chômeurs continue à croître, dépassant aujourd'hui les 2 millions et demi; c'est cette même crise qui a provoqué la rupture entre le PCF et le PS, une érosion catastrophique de l'audience des partis de gauche dans l'opinion publique: le PS, bien qu'il soit le parti au pouvoir, a dépassé à peine les 20% des voix aux dernières européennes; le PCF est descendu au-dessous des 12%, talonné par l'extrême-droite de Le Pen; le PSU n'a pas atteint le 1%; quant à l'UDB, elle est aujourd'hui menacée de scission, sinon de disparition totale.

Sur le plan syndical, les deux grandes centrales françaises, la CGT et la CFDT sont plus que jamais divisées.

Quelle est, en Bretagne, la situation de l'EMSAV ?

- DIWAN est au bord de l'asphyxie financière;
- KENDALC'H a licencié 3 animateurs et, après avoir perdu 100 millions anciens en 5 ans, a cessé de faire paraître "Breizh";
- SKOL AN EMSAV a éclaté, et ses dissidents ont créé STOURM AR BREZHONEG, partisan d'une action plus dure;
- Le Conservatoire de Musique de Lorient, en raison de la diminution des subventions, parle de licencier l'ensemble de son personnel.

Dans un tel contexte, il serait étonnant qu'AR FALZ échappe à la morosité générale.

Et pourtant, la situation financière est très saine, compte-tenu du maintien des subventions Etat/Région et grâce à la rentrée de devises apportées par les manuels d'Histoire. R. Le Du vous en donnera tout à l'heure un tableau détaillé.

Pourtant, nos trois revues trimestrielles sont sorties régulièrement et semblent avoir trouvé leur rythme de croisière; une mention particulière à AR Falz qui a pris de l'avance depuis que la rédaction et la mise en page sont devenues collégiales; le travail en équipe est infiniment plus agréable et efficace que le travail solitaire.

Pourtant, le nouveau Tome 1 de l'HISTOIRE DE LA BRETAGNE "des mégalithes aux cathédrales", tiré à 10 000 exemplaires, a été un coup de maître, salué à sa juste valeur par toutes les critiques.

Pourtant, quelques camarades ont continué à se dévouer en veillant à la bonne marche de la K.V.B.B. (Kreissenn Vakañsoù Bugale Brezhoneg), du stage de Mûr (80 participants -le plein- cette année), des sections de Châteaulin, Lannion et Nantes, en représentant AR FALZ à l'Institut Culturel, au Conseil Culturel, au Front Culturel (mise au point d'une plate-forme, différente des projets de loi PS et PC).

Pourquoi donc tirer le signal d'alarme, puisque la "Maison" semble, cette année encore, avoir continué à tourner vaillamment ?

Consultons d'abord le tableau, fort significatif, du nombre des abonnés à nos 3 revues :

	1981	1982	1983	1984	Différence 1984-1981
AR FALZ	360	316	261	220	- 140
SKOL VREIZH	658	685	585	560	- 98
PLANEDEENN	150	150	163	164	+ 14

Baisse inquiétante donc du nombre des abonnés à Skol Vreizh et surtout à Ar Falz qui, en 3 ans, a perdu plus du tiers de ses abonnés.

Ensuite et surtout (mais ceci explique sans doute cela), AR FALZ a été remarquablement absent du domaine revendicatif :

- Laïcité : toute cette querelle qui a agité les milieux scolaires -et les autres- n'a éveillé dans notre Mouvement aucun écho; pourquoi ?
- Socialisme : la mésentente entre les partis de gauche n'a pas fait progresser notre réflexion; les élections européennes ne nous ont pas fait réagir; le combat politique ne nous paraîtrait-il donc plus important ?
- Bretagne : nous n'avons élevé la voix ni à propos de la réunification de la Bretagne, ni pour la campagne de signalisation, ni pour les chèques en breton, ni pour DIWAN; seule, l'école bilingue de Saint-Rivoal semble avoir suscité notre intérêt.

Si ces trois domaines, qui sont les pierres angulaires de notre Mouvement, les secteurs privilégiés où doit s'exercer l'action d'AR FALZ, ont été désertés par nous, on peut s'interroger sur ce qu'il reste de notre Mouvement; AR FALZ ne serait-il plus qu'une maison d'édition(s) ? En fait, ne subsisterait-il plus que SKOL VREIZH ?

Bien sûr, on pourrait trouver à ce constat de multiples explications :

- La crise que j'ai évoquée en commençant a provoqué chez beaucoup de nos anciens militants un repliement sur soi, sur des tâches qu'ils estiment prioritaires;

- D'autres, constatant que la revendication bretonne était de plus en plus faible, que l'engouement des années 70 était retombé, que la Gauche au pouvoir n'avait pas respecté ses promesses, se sont mis à douter de la justesse et de l'efficacité de notre lutte ;

- D'autres encore ont préféré investir leur énergie dans d'autres associations comme DIWAN ;

Quoi qu'il en soit, le Mouvement AR FALZ ne peut plus continuer à s'affaiblir ainsi, sinon ce sera sa disparition à brève échéance.

A nous maintenant de réfléchir aux moyens de relancer notre Mouvement, pour cela, le Bureau a estimé qu'il serait plus intéressant de nous répartir en 5 commissions, correspondant aux questions qui nous paraissent les plus brûlantes :

- l'avenir du Mouvement : quelles doivent être les priorités pour 1985 ?
- les publications : comment continuer à les faire paraître ? quel doit être leur contenu ?
- l'enseignement de nos langue et culture, en particulier en maternelle et primaire ;
- comment nous situer par rapport aux deux derniers projets de loi ?
- l'orthographe du breton, problème posé par les IPLB du Morbihan.

A chaque groupe de faire des propositions : d'elles, et de la conviction que nous aurons à les réaliser dépendra l'existence d'AR FALZ en 1985.

LE BUREAU

Ce rapport d'activité, présenté en breton par Yvonne Coz, puis en français, fut suivi d'un débat ; parmi les nombreuses interventions, nous avons retenu les plus significatives :

- Jean Marot trouve ce rapport trop pessimiste ; il préfère mettre l'accent sur les réussites, telles que les deux livres d'Histoire (Tome V et nouveau Tome I), le stage, salué par les participants comme excellent, la K.V.B.B.
 - P. Lavanant, puis Y.B. Duval interviennent sur le problème de la laïcité, et le conflit du printemps dernier entre Ecole publique et Ecole privée. AR FALZ aurait dû intervenir entre l'assemblée générale de 1983 et le début de 1984 pour faire entendre son point de vue sur la laïcité.
- Ewid Y.B. Duval, "N'en-deus nemed un doare da weled al lañkelezh, ez eo derc'hel kont eus personelezh bugale Breizh".

Roger Le Du présente ensuite les grandes lignes du rapport financier.

Rapport Financier

	RECETTES	DÉPENSES
1983	836 800 F	703 811 F
1er semestre 1984	252 532 F	310 864 F
Avoir au 31/08/1984	+ 281 788 F	

RÉSULTATS DES VOTES/DISOC'HOÙ AR VOTADENNOÙ

	POUR A-DU	CONTRE A-ENEP	ABSTENTION NEPTU
RAPPORT MORAL	62	0	1
RAPPORT FINANCIER	61	0	0

De 17 H à 19 H, cinq commissions se sont réunies ; leurs comptes-rendus ont été présentés, discutés et votés.

COMMISSION A : ETAT ET DEVENIR DU MOUVEMENT :

SITUATION ACTUELLE, OBJECTIFS POUR 1985

(résumé des propositions)

- L'action devra être centrée sur l'école, et non seulement sur le problème du C.A.P.E.S. ; il est important de défendre les Ecoles Bilingues (Saint-Rivoal, Lannion, Rennes), de former les maîtres du primaire en rendant obligatoire une U.F. (unité de formation) de culture bretonne à l'E.N.
- AR FALZ doit veiller à la formation de moniteurs bretonnants.

- Dans chaque secteur, il est important d'accroître les relations avec les parents d'élèves.
 - Des stages d'apprentissage de la langue, comme celui de Mur de Bretagne, sont à poursuivre et à multiplier.
 - AR FALZ doit s'appuyer sur les Associations et les Elus bretons.
 - Enfin, le Mouvement doit lancer une campagne de recrutement de militants, et relancer ses sections sur un projet précis.
- (voté à l'unanimité).

COMMISSION B : REVUES ET PUBLICATIONS

(résumé)

La Commission dégage quatre points importants :

1. Problème du désabonnement à Skol Vreizh : il faudrait faire un courrier à chaque abonné en retard.
2. Comme Ar Falz, la rédaction de la revue Skol Vreizh doit devenir collégiale.
3. Skol Vreizh doit devenir une sorte de B.T. (Bibliothèque de Travail), c'est-à-dire publier des numéros sur un thème précis (mathématiques, musique bretonne, l'eau) ; un numéro sur les ardoisiers peut être rapidement réalisé.
4. Propositions diverses : Cartes murales de Bretagne, Atlas, édition d'un nouveau manuel de Géographie -mettant l'accent sur la Nature et l'Ecologie-, publication d'un recueil de textes en breton, niveau lycée.

(voté à l'unanimité).

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION C :

"LANGUE ET CULTURE BRETONNES EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE"

(rédigé par R. Le Du)

Le groupe a choisi deux axes de réflexion :
 D'une part, l'analyse de la situation dans les écoles primaires et maternelles, les problèmes et les solutions à proposer ; d'autre part, l'action à mener pour la réalisation de documents pédagogiques.

1) Les problèmes

A) L'information des parents

Les enquêtes rectorales ont montré que les parents souhaitent, à une écrasante majorité, que leurs enfants soient instruits de la réalité culturelle environnante. Pendant deux années, les parents ont attendu avec confiance que des applications pratiques suivent la théorie. Certains, maintenant, s'organisent pour revendiquer le droit à un enseignement suivi du breton pour leurs enfants. Nous constatons que l'administration ne répond pas à la demande des familles et ne se donne pas les moyens de faire appliquer les textes.

B) L'information des enseignants

Le groupe pense que les enseignants qui le souhaitent ont pu s'informer et avoir accès aux textes.

- Il reste :
- 1) à convaincre les indifférents,
 - 2) à aider ceux qui ont entrepris une sensibilisation à la culture bretonne et un apprentissage de la langue dans leurs classes.

Le groupe est convaincu que c'est un manque de formation et une absence criante de matériel pédagogique qui découragent les instituteurs d'entreprendre un enseignement basé sur la seule bonne volonté et l'initiative personnelle des individus.

Il demande à nouveau :

- une formation obligatoire systématique de tous les instituteurs (formation continue et formation initiale) à la culture régionale : histoire, littérature, arts, sensibilisation à la langue, toponymie, etc... ;

- une formation scientifique prolongée pour l'enseignement du breton destinée aux maîtres volontaires pour enseigner la langue : groupes homogènes en formation continue pour un cursus sur trois ans à raison de trois semaines par an. "Crash course" en formation initiale.

C) Créations de postes

Le groupe constate que sans création de postes de maîtres-animateurs, le suivi de l'enseignement inscrit dans les textes ne pourra pas être assuré.

D) La situation des classes bilingues de l'académie a été étudiée.

Elle est différente selon les départements :

Côtes-du-Nord

L'ouverture de la classe de Lannion a été différée jusqu'aux vacances de Toussaint 1983, bien que le poste ait été attribué au département comme "moyen supplémentaire" par le Ministère dès Août 1983.

En Juin 1984, le suivi des seuls enfants déjà inscrits dans la classe était envisagé pour l'année 1984-1985 par l'administration, qui refusait l'inscription de nouveaux élèves et la création d'un nouveau poste.

Finistère

Il n'y a pas eu de création de poste véritable puisque c'est la classe unique de Saint-Rivoal qui s'est transformée en classe bilingue. Le moyen attribué par le Ministère pour ouvrir une classe bilingue ayant été transformé en poste de maître-animateur chargé à mi-temps d'intervenir pour aider l'institutrice de Saint-Rivoal.

Ille-et-Vilaine

Un C.P. a été créé dès Septembre 1983.

Un C.E.1 lui fera suite en 1984-1985.

Ce sont donc deux classes bilingues que l'Ille-et-Vilaine aura à la rentrée de Septembre 1984.

Morbihan

Une classe bilingue sera mise en place en Septembre 1984.

Il apparaît que, paradoxalement, le département de l'Ille-et-Vilaine, situé en Haute-Bretagne, est le seul qui s'achemine naturellement et sans polémique vers une école bilingue ouverte à tous ceux qui ont choisi ce type d'enseignement pour leurs enfants.

Les classes bilingues ont, par contre, un point commun (hélas !) : c'est le manque de formation de leurs maîtres.

En dépit des demandes formulées dans chacun des départements concernés, les instituteurs bons bretonnants certes, volontaires pour travailler dans ces classes, n'ont eu aucune information sérieuse sur le bilinguisme, aucune possibilité de concertation pour harmoniser leurs efforts, aucune possibilité de bilan commun ni d'évaluation.

Rien ne paraît programmé pour la prochaine rentrée scolaire,

Indifférence, négligence ou mépris pour une culture revendiquée par de jeunes parents qui dérangent des habitudes de rejet mises en place depuis des siècles par un état centralisateur ?

L'évolution de ces classes est à suivre dans les mois à venir. Elle témoignera de la volonté de "réparation historique" proclamée il n'y a pas si longtemps.

II) L'élaboration de documents

Les instituteurs présents ont analysé les besoins et souhaité voir éditer :

- des dossiers d'éveil (biologique, historique,...)

exemples cités : les arbres
les crêpes
l'eau

- des jeux en breton (loto, 7 familles, jeu de l'oie,...)

- des batteries d'exercices structuraux faciles à utiliser

- des diapositives accompagnées de fiches donnant des développements possibles

- des enregistrements, chants modernes (exemple : Kan ar Bobl)

- des livres en breton (bandes dessinées, romans,...)

Ils pensent que des décharges de service accordées aux instituteurs qui le souhaitent permettraient l'élaboration d'un matériel pédagogique utile à tous.

La possibilité de publication en liaison avec le C.R.D.P. a été évoquée ainsi que celle d'enregistrements d'émissions de télévision portant sur l'environnement culturel régional utilisables dans les classes.

• Mise au point collective d'un dossier

Le thème des "arbres" a été retenu comme sujet de travail par le groupe. Les collègues intéressés par l'élaboration de fiches sur ce thème (de la Maternelle au C.M.2) sont invités à faire part de leur expérience à SKOL VREIZH en français et/ou en breton.

COMMISSION D : AR FALZ ET LA GAUCHE AU POUVOIR ;

LES PROPOSITIONS DE LOI DU P.S. ET DU P.C.F.

(résumé)

Le rapporteur (Jean-René Le Quéau) rappelle d'abord sommairement les points essentiels de la **PLATE-FORME RECENTMENT MISE AU POINT PAR LE FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON :**

- Education : deux systèmes sont proposés aux familles ; l'un comportant le breton facultatif, l'autre le breton comme langue principale.

- **Radio-télévision** : un service public émettant sur les cinq départements bretons, une radio pour chaque "pays" (bro), un journal télévisé quotidien en breton égal en durée au journal télévisé en français.

- **Vie publique** : accueil en breton dans toutes les administrations (PTI, SNCF, Tribunaux,...), signalisation bilingue.

• LA PROPOSITION DE LOI P.S.

est intéressante en particulier par :

- l'article 1 : reconnaissance du droit à la différence ;

- l'article 3 : garantie par l'Etat du droit à l'enseignement ;

- l'article 7 : continuité de cet enseignement de la Maternelle à l'Université ;

- l'article 13 : garantie par l'Etat de l'usage des langues de France dans tous les actes de la vie publique.

On peut cependant regretter un certain flou ; mais selon Yves Dollo (Député de Saint-Brieuc), l'un des rapporteurs, ce flou est intentionnel, pour donner à cette proposition le maximum de chances de passer ; de plus, une trop grande précision (exemple : formation des maîtres, horaires,...) serait inconstitutionnelle.

Ce texte est donc jugé globalement positif, bien que certains articles perpétuent la course d'obstacles actuelle (par exemple : le système du volontariat, au lieu de l'offre par tout établissement de l'enseignement du breton, ne peut qu'être dissuasif).

• LE PROJET DE LOI P.C.

est lui aussi jugé positif par certains aspects : (on en trouvera le texte complet dans ce même numéro)

- par son analyse du "rôle contradictoire de la III^e République" ;

- par son analyse du recul du français face au "modèle américain", accompagné du recul des langues de France (mais le projet conteste l'existence en France de "problèmes de minorités nationales", et juge discutable la "notion de réparation historique") ;

- par le rôle que doit jouer l'Assemblée régionale dans la définition de la politique culturelle de la Région ;

- par l'affirmation d'un "enseignement facultatif, optionnel, de droit" des langues de France de la Maternelle à l'Université et l'intégration des écoles type DIWAN ; cet enseignement peut être un facteur de lutte contre l'échec scolaire, et l'effort doit être mis sur l'école pré-élémentaire et élémentaire.

- par l'obligation de dispenser à tous les élèves une "initiation à la culture régionale".

Malheureusement, ce projet est bien vague sur la place du breton à la Radio-télévision, et ne dit presque rien sur son emploi dans la vie publique.

Une discussion suit ce compte-rendu.

Bien que jugeant la proposition socialiste insuffisante, l'assemblée générale souhaite le passage du texte devant l'Assemblée nationale et le considère comme une avancée.

(voté à l'unanimité moins 6 abstentions).



STAJ-BLOAZ AR FALZ 1984

RENTAN-KONT GANT Y.B KEMENER

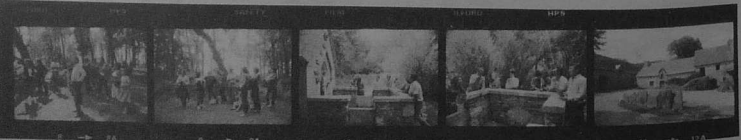
Dalc'het eo bet ar bloaz-mañ c'hwe-zegved kendalc'h-studi brezhoneg AR FALZ/SKOL VREIZH eus ar sul 26 a vis Eost betek ar sadorn 1 a vis Gwengolo 1984 e "Base Nautique" war vord lenn Gwerledan e MUR (22530).

Bez 'zo bet pewart-ugent den o kemered perzh er staj-mañ (65 den koshoc'h eged 12 vloaz ha 15 bugel). Ewid kement-se a dud e oa bet daw deomp kaoud ur pemzeg bennag a-dud ewid ober war dro ar c'hentelioù, ar c'hanaouennoù, an dañsoù, ar stalieroù douzh an abardaez hag ar prezegennoù douzh an nos.

Petra 'zo bet gwraet bemdez ?

Bemdez etre deg eur ha kreistez nemed kard hag etre diw eur ha peder eur goude kreistez e oa kentelioù brezhoneg dre live, c'hwec'h en oill: al live unan ewid an deraouidi, al live daou ewid ar beusderaouidi (faux-débutants) -labouret zo bet ase gant skeudenoù ha diapositivoù-, al live 3 hag al live 4 e lec'h ma 'z eus bet labouret muioc'h diwar destennoù pe zielloù a beb sort, al live 5 e lec'h ma zo bet labouret muioc'h war bedagogiezh ar brezhoneg er skolioù kentañ hag eil derez, hag al live 6 oa gouestlet d'ul labour war an urzhiataeres : ober programmoù ewid poelladennoù med iwe ewid lakaad ar mekanik da gontañ e brezhoneg ! Ar pezh a zo bet gwraet !

Etre 5 eur ha 7 eur goude kreistez e vese labouret e stalieroù : er stalier A e vese studiet e galleg "Dispac'h ar Bonedoù Ruz" -aset zo bet ur rummad diapositivoù diwar-benn se hag prientet zo bet un tamm eus pezh-c'hoari Paol Keineg "Newez-anzer ar Bonedoù Ruz"-, Er stalier B zo bet kaoaset diwar-benn hanvioù-lec'h tro-dro da Vur. Ar stalier C vese dalc'het war al lenn peogwir e oa e bal kelenn d'ar stajidi sturianañ ur vag dre lien. Er stalier D zo bet labouret gant ar vugale dre ganaouennoù, c'hoarioù, rimadelloù hag all. Er stalier E zo bet labouret war an urzhiataeres ewid ar re a oa bet o teskiñ brezhoneg e-pad an deiz.



Bet eo bet ar staj-mañ ur staj ewid deskiñ brezhoneg med pas namaed se.

Red eo komz amañ un tammig diwar istor stajoù AR FALZ. Gwezhall e vese lakaet ar pouezh da gentañ war ar sewenadur peogwir ne vese kenteliet neblec'h. Goude se zo bet gwraet stajoù sewenadurel c'hoazh, kentoc'h en doare skolveuriel hag eno e vese kroget gant an dud da zeskiñ ar yezh. Pedet e vese tud barreg kenañ d'ober ur brezegenn dirag ar stajidi. Mad e oa med ne oa ket awalc'h ewid lakaad ar stajidi da vezañ oberiant. Hag e-pad ar bloawezhoù-se e oa deuet niver ar stajidi da vezañ treutoc'h-treutañ, peogwir e vese kelennet istor ha sewenadur Breizh er skolioù-meur hag e oa possibl d'an dud lenn muioc'h-mui a levrioù war an dañvez-se.

Setu, tri bloaz 'zo, zo bet diviset etrezomp cheñch stumm ar stajoù hag aosañ stajoù troet muioc'h war ar yezh heb leuskel ar sewenadur a-gostez. Pal tud AR FALZ ne oa ket ober ur staj "daou lamm ruz" (crash-course) peogwir ez eus dija anezo ha mad int, nag ober ur staj ewid brezhonegerien nemed-ken, peogwir ez eus kalz anezo iwe.

Pessort paliou a vez tiset gant AR FALZ er stajoù-se ?

Hon paliou oa :

- lakaad an dud ne ousont ket brezhoneg da zeskiñ ar yezh heb rannañ anezo douzh ar vrezhonegerien, en ur digerifi e-gis-se ar stajoù brezhoneg war an diavaes (bez 'zo bet un nebeud kudennoù peogwir e oa troet ar stajidi da vont e galleg d'ar re-all, ha peogwir ez eus bet tud deuet d'ar staj nemed ewid komz brezhoneg, med bremañ ema sklaeroc'h an traoù).
- lakaad ar vugale da zont gant o c'herent, hag ewid kement-se e oa red deomp kaoud tiez gant aeamant ewid ober ar stajoù enno. Ne vez ket gwraet hon stajoù ken e-barzh skolioù, med e-barzh tiez vakañsoù gant kambroù.
- digerifi ar stajoù war an diavaes en ur cheñch lec'h beb bloaz ewid lakaad hon stajidi da anavezoud broioù newez eus Breizh ha dreist-oll rannyezhoù all.
- klask lakaad ar stajidi da zeskiñ ar brezhoneg "standard" med iwe rannyezhele en ur bedif tud eus ar vro da gomz gansomp.
- ober kentelioù brezhoneg med ober traoù all e brezhoneg :
 - . kanañ,
 - . deskiñ sturianañ bigi dre lien e brezhoneg,
 - . deskiñ pe aosañ pezhioù-c'hoari e brezhoneg,
 - . c'hoari ar c'haloj e brezhoneg,
 - . labourad war ar bedagogiezh pe gant an urzhiataeres e brezhoneg.
- sevel ur sort skol-hañv ewid ar vugale hag ewid ar grennarded gant sikour monitourien ha monitourees. Red e vez lakaad ar pouezh war stummadur ar monitourees hag ar vonitourien-se, peogwir ase ez eus ezommoù bras ewid ar c'hampoù-hañv eveljust med iwe ewid ar pezh a vez gwraet "Centres aérés" deusouto e galleg. Ase e vefe possibl krouiñ strolladoù bugale, e-lec'h ma vefe gwraet war o zro e brezhoneg pa vefe gouennet kement-se gant ar gerent. Hag ase e vefe paëet ar monitourees hag ar vonitourien-se evel ar re all. Ar bloaz a zeu e vo klasket sevel e framm ar staj ur strollad-labour diwarbenn se.
- aosañ d'an nos prezegennoù diwarbenn kudennoù ar vro e lec'h m'emaomp o chom. Ar bloaz tremenet, da skwer, e camp e MISSILLAG e-kichen REDON, med e departamant LIGER-ATLANTEL. Eno e oa bet studiet kudenn adstagarur an departamant-se da Vreizh gant tud eus ar C.U.A.B. Ewid AR FALZ n'eus nemed ur Vreizh gant pemp departamant. Eno e oa bet studiet iwe ar brezhoneg komzet gwezhall e Bourc'h Bas, douaroniezh ar vro (ar paludoù holen e-kichen GWENNRANN da skwer) ha dreist-oll an ekonomiezh hag he deus ur pouezh bras e bro Naoned ha Sant-Nazer.

Petra 'zo bet studiet ar bloaz-mañ e staj MUR ?

Ar bloaz-mañ hon eus studiet :

- kudenn stankell GWERLEDAN hag a zo bet savet etre 1921 ha 1929 hag he deus troc'het kanol Naoned-Brest.

Diskouezet zo bet deomp diapositivoù gwraet d'ar mare ma oa bet laosket toud an dour da vont kuit eus al lenn, er bloavezhioù 1967 hag 1976. Gwezhall e oa braw kenaf traonienn ar Blaouezh gant sklusiou, tiez feurm, mengleuzioù maen-glas. Ar bloaz a zeu e vo sec'h al lenn adarre.

- Bez ' zo ur gudenn-all e Gwerledan bremañ.

Sofjal he deus an E.D.F. sevel ur stankell all ewid ober ul lenn all war an dorgenn (ar grec'hienn) e hanternos Kaorel. Ase e vije kasset an dour d'an nec'h e-pad an nos e-barzh al lenn-se dre riboullioù-dour lakaet da vont en-dro gant tredan (peogwir ez eus re a dredan e-pad an nos). Lakaet e vefe goude-se an dour da redeg d'an traoù ewid ober tredan e-pad an deiz peogwir ema brassoc'h an ezommoù. Kement-se a goll tredan (hag arc'hant) forzh pegement, med ne vern. Hag ouzhpenn-se e vefe -herwez an dud o tifenn an natur du-se- saotret ha dispac'h'et an dour e lenn Gwerledan hag er mod-se e vefe lazet ekonomiezh kreis Breizh hag a zo diasezet war an douristelezh.

- Bez ' zo kudenn ar mengleuzioù uraniom iwe e kreis Breizh, un tammig e peb lec'h.

Sofjal a ra da zifennerien an natur du-se e vo savet e-kichen al lenn ul labouradeg vras ewid dilousañ ha naetaad an uraniom. Beteghenn n'eus rogtress ebed eus al labouradeg-se, med red e vo teurel ewezh er bloavezhioù a zeu.

- Kudennoù an dour e Breizh a zo bet diskouezet deomp, gant Per Rhun, kelenner war an douaroniezh e skol-veur Naoned :

- . ezommoù newez an dud e ker, med iwe ezommoù-bras kenaf al loened war ar maes ;
- . saotradur an dour gwezhall (dour ar puñs gant an hanvouez) ha bremañ dour ar sillerezh ("nappe phréatique") gant an dour-hanvouez hag an nitrat ;
- . skuilhet e vez bremañ an dour-hanvouez e peb lec'h war an douar hag hemañ n'eo ket gouest ken da zegemer toud an dour-hanvouez-se hag a ya e-gis-se e-barzh ar steroù pe er "sillerezh".
- . ar memes kudenn 'zo gant an nitrat ha souezhus eo ne vez ket kavet e Breizh dour mad da evañ e peb lec'h.

Kement-se a zo bet kontet deomp d'al lun, ha d'ar meurzh.

D'ar sul e oa bet aaset ur veilhadez gant Mikael Kerne ha kanerien all eus ar staj.

D'ar merc'her da nos e oa deuet Lomig Doniou, ur c'haner ha marvailher dispar eus Rostren da gontañ deomp peb sort mojennoù hag iwe ar veaj en doa gwraet da Vro Amerika.

D'ar yaou zo bet dalc'het ur brezegenn gant Albert Deshayes diwar hanvioù tud hag hanvioù lec'h. Pepheni n'eus klasket gouzoud pessort ster a zo d'e hanw familh.

D'ar gwener da nos e zo bet ur fest-nos ewid klosañ ar staj, ha d'ar sadorn douz ar mintin zo bet gwraet ur roll "kaoud ha dleoud" (bilan).

Diskouezet eo bet deomp dreist-oll ar pezh a oa bet gwraet gant ar stajidi.

- Aaset o doa ar vugale gant sikour ar monitoursed ur pezh-c'hoari e brezhoneg hanwet "Santes Treffina ha Konomor". Mad kenaf e oa peogwir e oa bet ijinnet ganto ober ur pezh-c'hoari gant skeudoù war ul lifiser hag a oa bet astennet a-dreus d'ar sal.

- Diskouezet zo bet deomp iwe ur pezh-c'hoari fentus hanwet "Daoulas" hag a denne mui pe vui d'ur "feuilleton" a vez gwelet gant tud zo er skinwel a beb eil.

- Aaset zo bet iwe ur rummad diapositivoù diwar-benn dispac'h ar Bonedoù Ruz e Breizh. C'hoariet zo bet goude-se un tamm eus pezh-c'hoari Paol Keineg diwar se.

Petra 'zo bet diviset e-pad Bodadeg Veur AR FALZ ar bloaz-mañ ?

Goude ar staj eo bet dalc'het Bodadeg Veur AR FALZ.

- Diviset zo bet goulenñ gant ar Rektor hag an ensellerien e peb departamant e vefe digoret muioc'h eged ur c'hlass diwezhzeg nemedken e peb departamant, evel ma vez lavaret bremañ gant melestradurezh an deskadurezh.

- Sofjal a ra deomp iwe e vefe red stummañ ar vistri-skol hag ar gelennerien gwelloc'h eged na vez gwraet bremañ.

- Peogwir ez eus ataw ur mank (diouer) a-berzh ar velestradurezh pe ar servij publik war dachenn pedagogiezh ar brezhoneg e vo klasket gant tud AR FALZ krouiñ ur strollad-labour ewid ijinañ binviñ pedagogel ewid sikour ar gelennerien o deus c'hoant kelenn ar brezhoneg pe sewenadur Breizh en o c'hlass.

- E soñj ema tud AR FALZ iwe da stummañ monitoursed pe monitourien ewid labouradeg e brezhoneg gant bugale pe e-pad kampoù-hañv, pe d'ar merc'her pe e-pad "Centres aérés".

- Prederiet hon eus war ur gudenn all hag a vo gwelet ar bloaz a zeu pa zeuio bugale C.M.2 skol diwezhzeg Sant-Riwall er c'hwec'hved klass (6ème). Pelec'h e vint lakaet da heuliañ kentelioù brezhoneg pe dre ar brezhoneg ? N'eus tamm brezhoneg ebed beteghenn e Sizhun nag e Pleiben. Hag ouzhpenn-se e vefe red lakaad anezo da heuliañ kentelioù ispisial e stumm ur skolaj diwezhzeg evel ma vez gwraet e Bro Gembre.

Ur ger bennag ewid echuiñ ?

Pedif a raomp iwe toud ar re o deus mennosioù da reiñ deomp, toud ar re o deus c'hoant kenlabourad ganeomp, toud ar re o deus c'hoant kaoud titouroù diwar-benn ar pezh a vez gwraet ganeomp, ar re o fell dezou dont e-barzh AR FALZ (150 Lur ewid ur bloaz) pe komanantif da SKOL VREIZH (80 Lur ewid peder niverenn) pe da B/PLANEDENN (100 Lur ewid peder niverenn)

da skrivañ da : AR FALZ / SKOL VREIZH

6, straed Hir / 6, rue Longue
29210 MONTRouLES / MORLAIX

da bellgomz d'an niverenn : (98) 62 17 20.



LA 17^e SESSION D'ETUDES BRETONNES
aura lieu
du DIMANCHE 25 AOUT à 18 H
au SAMEDI 31 AOUT 1985 à 14 H

- dans les locaux de

L' U L A M I R de l'Aulne
Bourg de SAINT-THOIS
29119 CHATEAUNEUF DU FAOU
Tél : (98) 73.20.76.

- à la Maison d'éclusier du GWAKER à SAINT-GOAZEC

- et dans les locaux municipaux de LAZ.

Comme l'an passé, il y aura :

- 6 groupes de travail en langue bretonne,
- une animation pour les enfants,
- 6 ateliers de culture bretonne.

Il est vivement recommandé de s'inscrire dès à présent auprès de :

AR FALZ/SKOL VREIZH
6, stradaed Hir/rue Longue
29210 MONTRouLES/MORLAIX
pg/téléphone : (98) 62.17.20.

L'Assemblée générale de notre Mouvement aura lieu le SAMEDI
31 AOUT 1985 à partir de 14 H à la salle polyvalente du bourg de LAZ.



stourm ar yezhoù bihan

LA GRANOTA QUE VOL FER-SE TAN GROSSA COM EL BOU

E toutes ar skrivagnerien c'halleg troet e yezhoù ha rannyezhoù Frañs,
eo La Fontaine a ya ar maout gantañ. Xavier Benderel hag en doa troet Paul
Valéry, Baudelaire, Mallarmé ha Rimbaud e katalaneg, en deus newez embannet
oberioù a-bezh La Fontaine. Red eo lavaroud pegen bras eo bet gwraet al labour:
mil bajenn a zastum naw vil gwerzenn. Ema an droidegezh etre skrid rik La
Fontaine ha spereb pobleg bro gatalogna. Da skwer, gant ar werzenn vrudet
"adieu, veau, vache, cochon, couvée" en deus gwraet Xavier Benderel "pollets,
gari, vedell i vaca, bona nit". A-wechou, en deus dibabet an troer komz e
katalaneg penn-da-benn. Pa'z eo lavaret gant La Fontaine e-barzh Le vieillard
et l'âne : "je vous le dis en bon français", ez eo red lenn evel-just "aixi
us ho dic, clar i català". Al levr, skeudennet gant Joseb Maria Subira Cho
a zo bet moulet gant Editions del Mall.

et promouvoir, c'est tout à la fois le français en tant que langue commune à tous les citoyens et les langues de France qui doivent être reconnues et respectées.

Ces langues et ces cultures sont l'expression de ce qui appartient en propre aux populations des ensembles régionaux concernés. Elles sont, en tant que telles, organiquement liées à la culture nationale.

Mais elles sont aussi des réalités spécifiques, des langues à part entière ayant leur vie propre que la nation doit reconnaître.

La diversité linguistique et culturelle de la France est une spécificité nationale. Leur renouveau contribuera à donner un contenu enrichi à l'unité nationale. La reconnaissance par la nation de la valeur propre de chaque langue et de chaque culture rompt avec un centralisme séculaire. Elle est un approfondissement de la démocratie française.

Le droit à la différence pour les langues et cultures sans implantation territoriale.

La richesse linguistique et culturelle de la France ne se réduit pas à l'existence des langues de France et des cultures régionales. La France bénéficie, en outre, de l'apport présent et passé de cultures et de langues non liées à une dimension particulière de son territoire.

Terre de liberté, terre d'asile, terre d'immigration, la France a accueilli, à différents moments de son histoire, diverses communautés qui participent activement à la vie économique, sociale et culturelle nationale tout en connaissant des modes d'insertion variés et souvent des formes d'ostracisme et d'exclusion.

Certaines communautés participent pleinement à la citoyenneté française. Elles sont parfaitement intégrées à la communauté nationale mais ont su maintenir leurs traditions, leurs cultures, leurs religions ou leurs langues spécifiques et parfois leurs strates avec les communautés culturelles originelles. Tel est le cas de la communauté juive, de la communauté arménienne, etc. La communauté trizaine pose des problèmes plus complexes qui tiennent un mode de vie spécifique du romanisme.

Au-delà de l'affirmation du droit à la différence, ces communautés doivent bénéficier de moyens propres à assurer le maintien et le développement de leur culture propre. Il revient aux ministères concernés de s'efforcer, dans la concertation, les méthodes et les ressources pour y parvenir.

Une grande politique culturelle doit, au contraire, respecter les différences, vivifier les langues et les cultures de toutes les communautés. C'est une condition essentielle pour permettre une meilleure compréhension et pour que la France joue tout son rôle en faveur de l'entente et de la coopération entre les peuples dans le monde.

L'affirmation d'une politique culturelle et linguistique nationale passe donc aujourd'hui par une politique de promotion et de soutien de toutes les cultures et langues originales qui participent à la culture nationale.

Toutefois, loger à la même enseigne les cultures enscînées dans le territoire national, les langues des minorités d'origine étrangère, celles des populations issues des départements et territoires d'outre-mer, les cultures juives ou tziganes ne nous paraît pas être le signe d'un approfondissement mais celui d'une confusion aboutissant à la recherche d'un même texte législatif pour traiter de situations relevant de problématiques différentes.

Concernant cette importante question des langues et cultures sans implantation territoriale qui renvoie à l'ensemble des enjeux accueils de société, le groupe communiste a entrepris l'élaboration d'une proposition de loi destinée à préciser le cadre législatif, les mesures particulières à chacune des communautés concernées, D'ores et déjà, Guy Ducobou, au nom du groupe communiste, a déposé une proposition de loi relative à l'enseignement de la langue et de la culture arméniennes.

La présente proposition de loi limite son objet, pour les raisons qui viennent d'être invoquées, aux langues de France et aux cultures régionales.

Clarifier les données du problème.

Un problème de vocabulaire est posé pour la désignation des langues parlées dans les régions. Ici ou là on conteste la formule « langues régionales » à laquelle on substitue l'expression « langues minoritaires » ou « langues des peuples de France ». On fait parfois référence aux recommandations d'Heldnik ou du Conseil de l'Europe relatives aux « minorités nationales » ou aux « cultures minoritaires ».

Ces notions ne recouvrent pas des réalités comparables en Europe où des minorités nationales ont été officiellement reconnues des siècles par les empires autocratiques et en France qui a

Le cas des départements et territoires d'outre-mer pose un double problème. En l'état actuel de la Constitution, ces territoires qui sont des colonies de fait ont des législations nationales, française et relevant de la législation nationale. En droit, le régime est différent. On ne peut pas leur appliquer le droit français, en particulier le code de la culture. Mais il incombe au Gouvernement de trouver les formes d'autonomie permettant aux populations de prendre réellement en main leur destin linguistique et culturel.

Par ailleurs, la crise scolaire et le sous-développement qui sévit dans les territoires provoquent un courant d'exode vers la France métropolitaine qui alimente le réservoir de main-d'œuvre déqualifiée. Egaux en droit, ces citoyens sont défranchés et coupés de leur milieu culturel en même temps qu'ils subissent des conditions de vie et de travail difficiles ainsi que des formes de racisme et de ségrégation sociale. Là aussi, il incombe au Gouvernement et aux ministères concernés de prendre les mesures qui comprennent pour assurer les liens culturels de ces communautés avec leur territoire d'origine et de valoriser leur culture en France même.

Dans une situation comparable se trouvent les minorités d'origine étrangère provenant de l'immigration récente de travailleurs d'Europe du Nord, d'Europe du Sud, d'Afrique noire, du Moyen-Orient ou d'Asie du Sud-Est. La langue et la culture de ces minorités sont celles de leur nation d'origine. Le problème est ici de permettre à ces populations d'exercer de leur droit de leur nation, leur langue et leur culture dans les écoles, y compris dans les collèges et lycées, et de leur donner un statut égalitaire dans les rapports bilatéraux entre la France et chacun des pays d'origine des immigrants. Cela implique de poser des questions d'enseignement, de formation professionnelle, de culture ou de religion.

Mais il revient aux pouvoirs publics français de permettre le maintien d'une vie culturelle satisfaisante pour chacune de ces communautés et de lutter contre toutes formes de ségrégation sociale et culturelle, tout particulièrement dans l'enseignement. Le problème de la « deuxième génération » qui accède à la citoyenneté française tient essentiellement aux carences du système éducatif qui ne prend pas en compte le bilinguisme et la différence culturelle dans la lutte contre les échecs scolaires.

La bourgeoisie française et les gouvernements de droite n'ont eu de cesse d'encourager le chauvinisme, le racisme, le nazisme et le antisémitisme. Pour eux, les cultures et les langues des peuples minoritaires et pour opposer entre elles les diverses composantes de la classe ouvrière. Responsable de l'immigration, la droite exploite aujourd'hui les effets de la crise pour attiser le racisme.

connu un long processus d'unification territoriale, parachovés par la Révolution de 1789. Sauf à aligner la nation française sur le modèle des Etats multinationaux, il n'y a pas en France de problème de minorités nationales (le cas des départements et territoires d'outre-mer relevant d'une autre problématique). Mais il existe des sentiments d'appartenance régionale d'intensité très variée et des consciences d'identité culturelle diverses.

Si l'est vrai que les langues de France ont été l'objet d'une politique d'uniformisation et réduites au rang de langues mineures, prétendre que cette politique équivalait à une oppression d'une minorité sur une minorité ou d'un peuple sur d'autres peuples est une erreur. Ce sont des formules ambiguës qui jouent sur les mots (par exemple, « langues et cultures régionales minoritaires »). La formule adéquate pour caractériser la richesse et la diversité linguistique de la France consiste à désigner le français comme la langue nationale et les autres langues comme des langues de France.

L'expression « langues régionales » peut prêter à confusion du fait que les aires linguistiques ne coïncident pas avec le découpage administratif régional. Elle présente pourtant l'intérêt de spécifier la dimension territoriale du fait linguistique et distingue le problème des langues de France de celui des langues parlées par des vraies minorités d'origine étrangère.

En revanche, il n'y a aucune ambiguïté à parler de « cultures régionales » pour désigner les formes de civilisation propre à chaque région française. C'est pourquoi nous avons adopté la formule « Langues de France et cultures régionales » comme intitulé de cette proposition de loi.

Au lendemain de la Libération, des projets de loi spécifiques concernant la langue occitane, le catalan, le breton... ont été déposés par le groupe communiste. Ils ont été abandonnés par le Gouvernement. L'Assemblée l'Assemblée a été votée par la gauche en 1951. Elle a représenté un incontestable progrès puisqu'elle reconnaissait la valeur des langues régionales et organisait leur enseignement. Elle n'en comportait pas moins des limites dans sa conception même et dans son champ d'application puisque n'étaient concernés que le catalan, la langue occitane, le basque et le breton. Il n'était fait mention ni du corse, ni de l'alsacien ni des autres langues germaniques ou romanes.

Aujourd'hui, le besoin ressentit est celui d'un cadre législatif souple, précisant les responsabilités qui incombent à l'Etat et à l'initiative régionale ou locale pour innover et mettre en œuvre une politique de développement autarcique.

La démocratie culturelle : la réponse à la diversité.

A. — LES INTERVENANTS

1. L'Etat.

Si la notion de « réparation historique » est discutable, il n'est pas mauvais néanmoins d'affirmer que les cultures régionales ont subi un traitement injuste qui légitime un effort national de revitalisation de la culture régionale en France. Par ailleurs, les langues de France sont une dimension de la culture nationale de la France. Parler de « renaissance culturelle du pays suppose d'abord de reconnaître la France comme une culture nationale de développement culturel régional. L'Etat a une politique nationale de développement culturel régional. L'Etat a une responsabilité dans ce domaine : celle d'assurer les conditions du renouveau culturel.

M. le ministre de l'Education nationale l'a lui-même affirmé dans sa circulaire du 21 juin 1982 : c'est à l'Etat qu'il revient d'« organiser les enseignements des langues et cultures régionales » et à l'appareil de formation publique de prendre et d'assurer ses responsabilités en leur conférant un véritable statut dans l'éducation nationale définissant le cadre horaire, les programmes, la formation des personnels, les conditions de la recherche pédagogique et scientifique. Considérant que le rôle de l'Etat est de promouvoir la diffusion et la communication de ces langues et cultures régionales, il convient de dégager les moyens permettant aux langues et cultures de France d'acquiescer leur rôle dans la promotion des langues et cultures de France. Enfin, il appartient au ministre de la Culture de développer, avec les moyens appropriés, la dimension culturelle régionale, la création et la diffusion d'œuvres participant à l'essor des cultures et des langues de France.

2. La région.

Mais l'Etat n'est pas le seul intervenant. La collectivité territoriale concernée au premier chef est évidemment la région qui doit avoir la responsabilité de définir une politique culturelle articulée avec la dimension nationale de la culture avec la promotion de toutes les langues et cultures régionales de la région. C'est l'exercice d'une pléiade de responsabilités qui permet de prendre en charge l'ensemble du problème culturel et linguistique, sous toutes les formes d'encadrement bureaucratique et éditorial.

Pour prendre en compte la diversité des autres culturelles, les régions doivent déterminer, elles-mêmes, dans quelle conditions elles

à la base, de la population elle-même, des associations, des organismes agissant sur le terrain, des établissements culturels et d'enseignement.

La démarche que nous proposons est celle de la recherche d'un rapport concret et contractuel entre l'Etat et la région et les instances de base directement concernées.

B. — LES CHAMPS D'INTERVENTION

1. Enseignement.

L'enseignement des langues de France et cultures régionales doit être considéré comme un élément du dispositif général du système éducatif dont le caractère unitaire doit être préservé.

De la maternelle à l'université, l'enseignement des langues de France doit être facultatif, optionnel, de droit.

Facultatif, en ce sens que seuls ceux qui le désirent peuvent bénéficier de cet enseignement.

Optionnel, en ce sens que cet enseignement doit être reconnu comme une option à part entière au même titre que les autres options sanctionnées dans les examens et concours.

De droit, en ce sens que l'organisation de cet enseignement est une obligation pour les pouvoirs publics dès qu'un besoin réel est exprimé démocratiquement.

Ces principes permettent d'appréhender clairement les problèmes dans leur diversité et en fonction des pratiques actuelles. Ils distinguent nettement le cas du français, langue nationale qui doit être enseignée sur tout le territoire, comme la seule langue obligatoire. Aucune langue de France ne peut être enseignée en France sans que la langue nationale et française soit enseignée. Une obligation pour des populations scolaires qui ne le souhaitent pas.

Des initiatives privées d'enseignement intégral en langue régionale ont vu le jour en Bretagne, en Alsace, en Occitanie, en Corse, sur les risques encourus par ces langues. Nous proposons que le ministère de l'Education nationale offre aux responsables l'intégration de ces écoles dans le service public sous un statut expérimental, ce qui suppose que soit entreprise la validation théorique et pédagogique de l'expérience.

Plus généralement, si on reconnaît aux langues de France un statut de langue à part entière, celles-ci doivent être considérées comme des langues d'enseignement potentielles. A condition que le

sons dispensés à exercer cette responsabilité soit directement, soit par délégation à une autre collectivité, par exemple par exemple pour le catalan ou le basque), soit sous la forme de la coopération interrégionale (par exemple pour l'occitan).

Telle est la voie qui permettrait de régler ces problèmes de décapage régional dont la constatation est toujours à base culturelle.

3. La C.E.S.C.R.

(Conseil économique, social et culturel régional).

Les associations culturelles, qui se sont multipliées dans une période récente et qui se donnent comme but la promotion des langues et des cultures de France, doivent être partie prenante de la définition de la politique culturelle régionale. De même les organisations des travailleurs et les comités d'entreprise, doivent voir leur rôle dans ce domaine car elle seule peut contribuer à donner un contenu social à la revendication culturelle régionale sans la couper de la question essentielle : celle du développement de l'appareil productif régional et de la formation des hommes. C'est ce qui fonde notre conception du rôle et de la composition du Conseil économique, social et culturel régional.

Le Conseil économique, social et culturel régional devrait être représentatif non seulement des forces économiques réelles, mais aussi des intervenants en matière culturelle (organisation des travailleurs, représentants des comités d'entreprise, syndicats d'enseignants, associations culturelles en fonction de leur représentativité, personnelles culturelles).

Ainsi compo le Conseil économique, social et culturel régional nous paraît être l'instance pertinente de concertation pour traiter de l'ensemble du thème culturel avant la discussion et le vote de l'assemblée régionale. Par ailleurs, si besoin est, les assemblées régionales peuvent être composées de représentants de la culture régionale : organisations syndicales, les associations culturelles, les personnalités culturelles et les délégués des diverses institutions concernées. Pour autant, il ne nous paraît pas nécessaire de légiférer en la matière, car le risque serait d'aboutir à une formule trop rigide et trop uniforme.

4. Initiative et responsabilité : une démarche autogestionnaire.

La définition des besoins en matière culturelle et des moyens nécessaires à leur satisfaction renvoie en fin de compte à l'initiative

caractère national de la formation pour tous les élèves de France soit respecté, des expériences de bilinguisme pourraient être entreprises associant un enseignement en français et un enseignement en langues de France dans un dosage variable selon les niveaux d'enseignement, avec l'accord des élèves et de leurs parents dans le cadre d'un projet éducatif qui se qu'il conviendrait d'élaborer en Alsace et la Moselle Est, l'existence d'un trilinguisme doit être pris en compte.

Tout en créant et en développant dans le second degré et à l'université un enseignement optionnel partout où la demande existe, il conviendrait de réfléchir au rôle principal sur l'enseignement élémentaire et préélémentaire et d'assurer la continuité de l'enseignement des langues de France tout au long du cursus scolaire. L'essentiel est de montrer l'apport positif de cet enseignement pour la formation des jeunes, créant ainsi une motivation et un intérêt renouvelés pour les langues régionales.

En réconciliant l'école avec l'environnement culturel, familial et régional, l'enseignement des langues de France peut être, par ailleurs, un facteur de lutte contre l'échec scolaire. De plus, la connaissance d'une autre structure linguistique que celle de la langue française peut participer au développement des capacités des élèves. Les langues de France offrent l'avantage de disposer, dans le corps enseignant, d'un nombre encore élevé de locuteurs authentiques.

En résumé, si l'enseignement des langues de France doit être institué partout où le besoin existe, il reste partout facultatif mais c'est une obligation pour les pouvoirs publics de répondre à ces besoins.

En revanche, l'initiation à la culture régionale sera dispensée à tous. Connaître l'histoire sociale et culturelle, inscrite dans les langues et les lettres artistiques et littéraires, dans l'organisation économique, dans les pratiques sociales, dans les pratiques humaines est indispensable pour que chacun puisse accéder plus librement, en comprenant les spécificités, désirer l'approfondir et participer au développement de la dimension régionale de la culture. Cet enseignement est une dimension de la formation culturelle de base et, en tant que tel, il doit être commun à tous les élèves. Il ne relève donc pas de l'enseignement facultatif mais de l'enseignement obligatoire.

Formation des maîtres.

La reconnaissance de la valeur de cet enseignement implique qu'on sorte du bévotisme en vigueur aujourd'hui et qu'une filière

L'organisation de l'enseignement et l'inscription des opérations sur le cadre scolaire devrait relever du comité de l'Etat, l'unité de l'Education nationale.

Entre l'Etat, la région et l'Université, un contrat de plan pourrait être élaboré engageant chacune des parties, pour le développement de la recherche et de l'enseignement des langues et cultures de France.

Audiovisuel.

La discussion de la loi d'orientation sur l'audiovisuel a fait apparaître des divergences au sein de la majorité parlementaire.

Nous avons affirmé la nécessité d'une véritable décentralisation de F.R. 3 qui devrait avoir un conseil d'administration représentatif des usagers et des personnels et un président élu en son sein et non un président désigné par le pouvoir central. Comme au plan national, la société F.R. 3 devrait assurer sa mission d'information en garantissant le pluralisme par l'expression des courants d'opinion ainsi que de la diversité culturelle. Elle devrait avoir pour mission de favoriser la création et la diffusion culturelle régionale sous les diverses formes. L'enseignement des langues de France pourrait comporter des heures de langues régionales dans le F.R. 3. Il pourrait rapidement l'heure de diffusion en langues de France, y compris aux heures de grande écoute.

L'expérience de F.R. 3 Corse qui présente à la fois des infonctions, la langue corse et en langue française nous paraît à cet égard, significative. La langue corse étant considérée concomitamment comme une langue de France à part entière.

La décentralisation de Radio-France devrait permettre à ce mode de communication pour assurer le rôle très important dans la diffusion des langues et cultures de France.

Les stations décentralisées devraient être régies par un conseil d'administration composé en majorité d'élus, de représentants des organisations de travailleurs et des associations culturelles. Il aurait pour fonction de gérer la dotation budgétaire décentralisée augmentée éventuellement par la région et de définir, en concertation avec le Comité français pour l'enseignement des langues et cultures régionales, les programmes et les horaires faisant toute leur place aux langues et cultures de France.

Dans le domaine de l'audiovisuel, il importe de prévoir l'avènement et l'essor des nouvelles technologies, en particulier la télévision par câble qui se prête bien à des programmes en langue régionale. Sans entrer en cause l'autonomie de gestion des stations décentralisées et

cultures régionales, il faut une politique nationale mais non une politique centraliste. Au centralisme étatique et à la gestion technocratique, nous préférons la souplesse, la liberté et la démocratie.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir adopter la proposition de loi suivante.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

La République française reconnaît l'existence et la valeur culturelle de toutes les langues et cultures de France entrainées sur le territoire national.

Art. 2.

La République française reconnaît que les langues et cultures de France ont subi un sort injuste qui a conduit à leur minoration. En conséquence, l'Etat a la charge de définir les modalités et les moyens de leur développement et de leur valorisation.

L'élaboration d'une politique d'essor des langues et cultures de France passe par la concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées.

Art. 3.

Entre la région et l'Etat, un contrat est conclu prévoyant les moyens, actions et dispositions nécessaires au développement des langues de France des cultures régionales dans les divers domaines couverts par le champ de la présente loi et selon les aires territoriales définies par les régions.

Art. 4.

La région, collectivité territoriale élue au suffrage universel, a la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre, pour la part qui lui revient, une politique culturelle régionale de promotion des langues de France et cultures régionales.

Les régions déterminent elles-mêmes, dans quelles conditions elles sont disposées à assurer cette responsabilité, soit directement, soit par délégation à une autre collectivité territoriale (département), soit par coopération interrégionale.

de formation des maîtres soit mise en place à l'Université, assortie de diplômes universitaires garantissant une formation de qualité.

Une circulaire du ministère de l'Education nationale du 3 février 1984 précise que l'enseignement des langues de France et cultures régionales devra être assuré par des professeurs dont la capacité aura été reconnue, soit par l'obtention d'un examen d'aptitude pédagogique pour les enseignants qui dispensent déjà cet enseignement, soit par la possession d'un diplôme universitaire au niveau de la licence. Elle souligne également l'importance de la formation de droit au regard des affections et des mutations. Dans ses principes, et dans ses modalités, la voie préconisée est bonne. En perspective, on peut concevoir, dans le même sens, la création d'options « langues de France ou cultures régionales » aux différentes spécialités des concours de recrutement et, à terme, la création d'une spécialité à part entière « langues et cultures régionales » dans les concours de recrutement (C.A.P.E.S. - agrégation).

Il revient à l'Université de mettre en place ou de développer des « unités de formation et de recherche » de langues de France et cultures régionales assurant à la fois la recherche linguistique, la recherche sur l'histoire, la société et la culture régionale, les cycles d'enseignement correspondants, la formation initiale des maîtres et la formation permanente des enseignants en exercice.

Dans l'intention d'une modernisation des cycles de formation des maîtres, les actuelles écoles normales d'instituteurs devraient donner à tous les élèves-maîtres, avec le concours de l'Université, une formation leur permettant d'assurer l'enseignement de la « civilisation régionale » dans les futures classes. Parallèlement, elles devraient développer, avec l'Université, des enseignements scientifiques et pédagogiques des maîtres actuellement en exercice.

..

La définition des moyens à dégager (ouverture de classes, formation des maîtres, postes d'enseignants fixes ou itinérants, etc.) devrait s'appuyer sur une évaluation sérieuse des besoins. Dans ce domaine, il ne suffit pas de s'en tenir à une « demande effective » mesurée à l'aide de sondages, mais de concevoir à partir de la demande exprimée une véritable politique promotionnelle.

Seule une démarche démocratique en profondeur, associant tous les intéressés (les comités d'établissements, les personnels enseignants et leurs syndicats, les organisations culturelles, etc.) est susceptible d'aboutir à une appréciation juste des besoins et des moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire, tout en évitant les gaspillages.

locales, le conseil régional, après avis du Conseil économique social et culturel régional et consultation des personnes intéressées, pourrait élaborer une politique prévoyant des mesures visant à promouvoir la progression de la présence de la langue et de la culture spécifique en radio, T.V. et câble.

Création-diffusion.

Dans ce domaine, il ne s'agit pas d'opposer les équipements nationaux dans les régions concernées à ceux de la culture aux initiatives régionales et encourager le contraire de défendre le potentiel du niveau national et encourager dans le même temps toutes les actions culturelles régionales et locales.

La coordination des responsabilités de l'Etat et celles de la région peut se concevoir sous la forme de rapports contractuels. Les chartes culturelles octroyées par le pouvoir président organisent des transferts de charges vers les régions qui se voient souvent dans l'obligation de financer pour partie le patrimoine national situé dans la région. L'élaboration des nouvelles conventions devrait être l'occasion d'une clarification des rôles complémentaires de l'Etat et de la région.

Quant à la création culturelle régionale, la région pourrait aider à son épanouissement par un soutien matériel et financier aux associations et groupes culturels existant dans ce domaine. L'émission des propositions et des orientations définies par le Conseil économique, social et culturel régional.

Problème particulier.

Concernant la toponymie et la signalisation des réseaux de transport, la forme officielle et la forme locale pour les noms progressivement indiques, à la satisfaction générale, sous la responsabilité des collectivités locales concernées.

La question de l'utilisation des langues de France dans les actes officiels, juridiques ou commerciaux peut être résolue, dans une certaine mesure, par la concertation entre les ministères et les autorités régionales.

..

Au total, nous osons pour une vraie décentralisation donnant toute sa place à la régionalisation, nous sommes disposés à intervenir des travailleurs et de la population. Pour promouvoir les langues de France et les

de langues et cultures de France, en concertation avec la région et avec les autorités académiques, après avoir consulté toutes les organisations et instances impliquées dans la mise en oeuvre d'une politique de développement.

Le cas échéant, ces dispositions peuvent également s'appliquer pour chacune des langues en dehors de sa zone d'extension (exemple : la région parisienne).

Art. 8.
Université.

Dans le respect de l'autonomie de l'Université, une concertation s'établit entre elle-même et le ministre de l'Éducation nationale en ce qui concerne la création ou au développement « d'unités de recherche et de formation » spécialisées dans l'étude des langues et cultures de France (recherche linguistique, culturelle, historique, économique...). Les unités de recherche et de formation sont chargées de dispenser l'enseignement dans ces spécialités selon les cursus universitaires en vigueur (D.E.U.G. - licence - maîtrise - doctorat). Elles sont chargées, en outre, de participer à la formation des maîtres.

Art. 9.
Formation des maîtres.

La formation des maîtres relève des enseignements post-baccalauréat.

L'université a la maîtrise des contenus de formation en matière de langues et cultures de France.

Dans l'intente d'une modernisation des cycles de formation, l'Université participe à la formation dispensée dans les écoles normales d'instituteurs. Elle organise la formation continue pour les maîtres en cours d'exercice du second degré et participe à la formation continue des maîtres du premier degré.

L'Université met en place une préparation à l'examen d'aptitude pédagogique créé par la circulaire ministérielle du 3 février 1984.

Le ministre de l'Éducation nationale est chargé d'étudier la mise en place d'options « langues de France et cultures régionales » dans les différentes spécialités des concours de recrutement, et d'envoyer l'opportunité de création d'une spécialité « langues de France et cultures régionales » dans les concours de recrutement.

Art. 10.
Audiovisuel.

Le conseil d'administration des sociétés F.R. 3 et le conseil d'administration des stations décentralisées de Radio France ont mandat, en concertation avec les instances régionales, pour créer et diffuser des émissions en langues de France, des émissions portant sur la « civilisation » et l'ensemble des activités régionales et des émissions d'enseignement des langues de France.

Cette mission est assortie des moyens matériels nécessaires continués par une dotation budgétaire émanant des sociétés nationales et financée par le budget de la région. Les conseils d'administration sont chargés d'établir le programme de développement tenant compte de l'évolution des besoins et de l'installation de nouvelles technologies de la communication.

Art. 11.
Création - diffusion culturelle.

Entre la région et le ministre de la Culture, une convention est conclue portant sur les objectifs et les moyens respectifs pour le développement de la culture régionale. Cette convention est conclue en concertation avec les instances régionales — associant la sauvegarde et le développement culturel et l'encouragement à toutes les formes de renouvellement et de réalisation de la culture régionale.

Art. 12.

Il est créé, auprès du Premier ministre, un Conseil national des langues de France et cultures régionales chargé de veiller à l'application de la présente loi et de faire toute proposition en ce sens. Il est composé en majorité de personnalités qualifiées dans le domaine des langues de France et cultures régionales.

Art. 13.

Les dépenses résultant de l'application de la présente loi sont compensées par une partie des ressources de la région. Les dispositions de la présente loi sont applicables à compter du 1^{er} janvier 1985. Les dispositions applicables sont celles libérées sur le produit des obligations négociables fixés au 1^{er} du paragraphe III bis de l'article 125 A du Code général des impôts.

Le Comité économique, social et culturel régional réalise la concertation avec les instances régionales (organismes régionaux, collectivités, enseignants, comités d'entreprises, Université, associations, personnalités culturelles, etc.) pour élaborer les orientations de la politique culturelle régionale avant discussion et adoption par le conseil régional.

Art. 5.
Enseignement des langues de France.

L'enseignement des langues de France est facultatif, optionnel et de droit, de la maternelle à l'Université.

Il incombe aux pouvoirs publics d'organiser cet enseignement par tous les moyens légitimes (recrutement des enseignants, collaboration avec les parents, infirmiers, bibliothécaires, etc.). Il incombe également à l'administration, usagers, enseignants, organisation de salaires, associations, etc.). Là où la demande existe, des expériences d'enseignement bilingue peuvent être entreprises assorties d'évaluation scientifique. Les écoles privées d'enseignement intégral en langue de France peuvent être intégrées, à leur demande, dans le service public de l'Éducation nationale, à titre expérimental, sous réserve d'une validation de l'expérience.

Dans l'enseignement du second degré, les langues de France deviennent des options au même titre que les langues vivantes. Dans tous les examens et concours nationaux, les langues de France ont le statut de matière à option ou de matière facultative.

Art. 6.

Enseignement des cultures régionales.

Dans le premier et le second degrés, une initiation et un enseignement concernant l'histoire, la société et la culture régionale sont dispensés à tous les élèves.

Les autorités académiques sont chargées d'en préciser les modalités tenant compte des spécificités régionales et des niveaux d'enseignement.

Art. 7.

Carte scolaire.

Le comité régional de l'Éducation nationale est chargé d'élaborer la carte scolaire annuelle et prévisionnelle des enseignements

AR FALZ
revue d'action culturelle

PLANEDENN
revue en breton

SKOL VREIZH
revue pédagogique



Ci-dessus : Mona SOHIER et Paolig COMBOT, lors de l'inauguration de l'exposition consacrée à Yann SOHIER le 15 Juin 1983 au Musée de Morlaix.

Ci-contre : Mona SOHIER, Paolig COMBOT et Françoise DANIEL, Conservateur du Musée de Morlaix.

QU'IL EST DIFFICILE D'ÊTRE BRETON !

C'est le titre d'un article signé Mona OZOUF (fille de Yann SOHIER), paru dans le n° 1045 du Nouvel Observateur (16 Novembre 1984), pages 110-114, rubrique "Le Document de la Semaine". Il s'agit en fait de l'introduction à un ensemble d'essais, à paraître en Décembre 1984 chez Gallimard sous le titre "L'École de la France". Mona SOHIER y fait ressortir -en redéfinissant la personnalité originale de son père, trop souvent récupérée- la dualité du monde de son enfance :

- celui de la maison où le breton "servait à la connivence affectueuse et aux secrets partagés" et celui de l'École "royaume du français";
- "existence schizophrénique" aussi, à cause de l'opposition entre l'école laïque, celle des petits paysans bretonnants, et l'école privée, celle des enfants de commerçants et des notables ;
- double rôle de l'école enfin ; d'une part "l'égalité scolaire était une égalité meurtrière, puisqu'elle dissimulait un génocide culturel; une égalité mensongère, puisqu'elle véhiculait sans le dire les inégalités héritées" ; mais aussi "décloisonnante, dérangeante, donnant à tel ou tel la chance de forcer la sortie et de déjouer les attentes, exemplaire en cela et émancipatrice, sûrement oui."

A noter au passage, le coup de patte à l'égard de la gauche actuelle qui "a récupéré les langues régionales, les terroirs, le passé, la chlorophylle". A propos, que sortira-t-il de la proposition de loi socialiste (voir n° 47) et communiste (cf. ce numéro) ?

Paolig COMBOT



kelennadurezh

Refus de candidatures à l'examen
d'aptitude à l'enseignement du Breton

AR FALZ
I.P.L.B
PROTESTENT



Le Recteur de l'Académie de Rennes refuse aux professeurs de breton momentanément sans classe après mutation dans un établissement où le breton n'est pas encore enseigné, l'autorisation de se présenter à l'examen d'aptitude à l'enseignement du breton.

L'Association des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons AR FALZ proteste vivement contre cette mesure discriminatoire qui lèse les intérêts de collègues qui se démènent depuis près de dix ans pour enseigner le breton dans des conditions souvent difficiles et qui risquent de ne plus pouvoir le faire, alors qu'on a encore besoin de leurs services et de leur expérience durement acquise.

AR FALZ demande qu'on autorise ces professeurs à se présenter à l'examen en faisant un cours dans une classe de débutants volontaires de leur nouvel établissement, ou à défaut, dans un autre établissement où ils auraient pu auparavant apprécier le niveau en breton.

* * * * *

LETTRE DU 26 OCTOBRE 1984

Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons
AR FALZ
6, rue Longue/straed Hir
29210 MORLAIX/MONTRouLES

à : Monsieur le Recteur
de l'Académie de Rennes
96, rue d'Antrain
35000 RENNES

OBJET : Refus de candidatures
à l'examen d'aptitude
à l'enseignement du breton

Monsieur le Recteur d'Académie,

Un de nos collègues nous informe qu'il a vu sa candidature à l'examen d'aptitude à l'enseignement du breton refusée parce que par suite d'une mutation il vient d'être nommé dans un établissement où le breton n'est pas encore enseigné. L'établissement est situé en Bretagne, et qui plus est dans une région où le breton est encore bien vivant.

Notre collègue a enseigné le breton pendant près de dix ans, et dans des conditions difficiles il a acquis une expérience réelle. Nous considérons qu'il est profondément injuste de l'empêcher de passer l'examen selon son souhait.

Nous espérons que vous accepterez de revenir sur votre décision en l'autorisant, ainsi que ceux qui seraient dans le même cas, à subir les épreuves de l'examen, soit avec des débutants dans son établissement, soit dans la classe d'un collègue qui enseigne le breton dans un autre établissement.

Dans l'espoir que vous accepterez de prendre en considération notre démarche, nous vous assurons, Monsieur le Recteur, de nos sentiments respectueusement dévoués.

la Présidente d'AR FALZ,
Y. COZ

buhez ar c'hevrennoù

Lettre ouverte des I.P.L.B du Pays de Vannes au directeur du CNEC

Les adhérents de la section IPLB du Pays de Vannes ont envoyé une lettre au directeur du CNEC (Centre national d'enseignement par correspondance). Tout en considérant comme très précieuse l'aide apportée aux enseignants par le CNEC, ils font remarquer la difficulté qu'ont les Vannetais à suivre le deuxième niveau qui laisse de côté le parler vannetais et conduit parfois à l'abandon en cours de route. Dans leur lettre, nos camarades commentent certains passages de l'introduction de la série n°1 (B 2 - approfondissement et grammaire).

1) Paragraphe 1 : "D'un point de vue pédagogique, l'efficacité de l'enseignement exige que l'on s'en tienne pour l'étude, à un type de breton."

Nous comprenons bien la difficulté de cet enseignement, compte tenu de la variété des nuances et différences dialectales du breton. Cependant le désarroi des élèves vannetais du CNEC face au B2 semble nier l'efficacité recherchée alors que le BI ne posait pas ce problème.

2) En tant qu'association vannetaise, nous ne pouvons par ailleurs qu'être émus de l'évacuation de ce cours de ce qui fait l'originalité du parler vannetais. Les textes vannetais sont d'une part absents et aucune mention n'y est faite de synonymes facilitant l'intercompréhension tels E-MENN, A-C'HOUE... pour PELEC'H, ABAOE etc. Quant à la conjugaison, les formes différentes et les bases verbales autres que celles du modèle retenu sont tout à fait ignorées. Cela ne contribue pas spécialement à encourager l'intégration des étudiants dans le milieu bretonnant où ils vivent et travaillent. Nous comprenons bien qu'il faille "situer l'unité au niveau de l'ensemble bretonnant" : faut-il en conclure que le vannetais n'en fasse pas partie ? Et peut-on le réduire à un village ? Certes pas. (Paragraphe 2)

3) De même, si l'on se réfère "au breton moyen établi par de nombreux siècles de tradition littéraire écrite et orale" (Paragraphe 4), on ne peut qu'y trouver conjointement la marque du vannetais qui est loin d'être mine. Les IPLB estiment donc, contrairement à ce qui est dit au paragraphe 4, qu'il est pédagogiquement possible de présenter "conjointement et parallèlement" les différences essentielles entre ce qu'il est convenu d'appeler KLT d'une part et vannetais d'autre part. Le cours précédent (BI) le faisait au moins à la satisfaction des Morbihannais.

Nous soutenons sans réserve l'action de la section IPLB du Pays de Vannes qui par leur dynamisme ont fait bouger l'institution scolaire dans le Morbihan, ainsi que nous l'avons vu au cours de l'émission Chadenn-ar-vro, le dimanche 23 septembre, émission dont Klaoda AN DU était l'invitée.

diwan. skolioù diwyez heg

Nous avons reçu ces propositions suivantes faites par Annie Gwillou, institutrice itinérante de breton, au cours du mois de juillet. Le dernier numéro étant déjà monté, il ne nous avait pas été possible de les y publier. Elles restent d'actualité et peuvent servir de bases concrètes à une discussion dans la commission premier degré de notre mouvement.

A PROPOS DU BRETON DANS LES ECOLES PUBLIQUES DU PREMIER DEGRE (FINISTERE).

Le mois de juin 1984 a vu se dérouler dans le cadre des écoles publiques du Finistère un certain nombre d'animations venant clore le travail d'une année scolaire en matière d'enseignement de la langue bretonne. C'est ainsi que dans l'après-midi du 19 juin ont été regroupées à l'"Aulne Palace" de Châteaulin les classes de la circonscription où a été dispensé un enseignement du breton. Le spectacle comprenait, outre la pièce de théâtre bilingue "Roue ar mor" par Strollad ar vro Bagan, les prestations des enfants eux-mêmes (chants, danses, sketches). D'autres rencontres ont été organisées, en particulier sur le secteur de Brest et de Quimper (Lestonan, Plogastel, Plouhinec...), l'occasion évidemment de stimuler l'intérêt des enfants, de leur montrer que, même isolés dans leur école, ils ne sont pas les seuls à être concernés par cet enseignement. Une façon d'encourager les enseignants à poursuivre et approfondir ce travail d'initiation et une volonté de démontrer au public -des parents en particulier- que le breton doit avoir sa place à l'école.

Mais au-delà du succès de cette initiative, quelles sont aujourd'hui les réalités et les perspectives de cet enseignement ? Au cours du mois de mai 1984 a été menée auprès de l'ensemble des parents des écoles publiques du Finistère une enquête destinée à recueillir les souhaits de chacun concernant un enseignement du breton intégré au temps scolaire. L'analyse des résultats laisse apparaître qu'environ 2 familles sur 3 ont répondu et que près de la moitié de ceux qui ont répondu se déclarent favorables à l'enseignement du breton. Il semble abusif d'interpréter systématiquement le refus de répondre comme un refus du breton. Il est probable en effet qu'il traduit chez certains parents une lassitude vis-à-vis de ce type de questionnaire.

Les résultats n'en posent pas moins clairement le problème des moyens à dégager pour répondre aux demandes des familles. On ne peut en toute bonne conscience se préoccuper de recueillir les vœux des parents sans que cela implique une sorte d'engagement à y répondre.

Il s'avère que dans nombre de cas il existe une demande des parents relativement forte à laquelle ne peuvent répondre les instituteurs eux-mêmes pour diverses raisons :

- Instituteurs non bretonnants.
- Manque de formation pédagogique : ils ne se sentent pas suffisamment armés pour se lancer dans un enseignement nouveau pour eux, et ce d'un point de vue strictement pédagogique mais également linguistique (connaissance de la langue écrite...) A noter d'ailleurs que les stages, de par leur brièveté, ne suffisent pas toujours à déterminer les instituteurs à démarrer un enseignement du breton.

- Réticences vis-à-vis d'un enseignement dont ils ne sentent pas toujours l'intérêt, la valeur, ou alors découragement des instituteurs isolés dans un contexte encore marqué par des décennies d'enseignement où la langue bretonne était bannie et méprisée. (Le principe du volontariat tel qu'il est nettement mis en avant dans les textes officiels vient évidemment conforter les positions de refus ou les attitudes frileuses.)

A la lumière de telles carences, il paraît urgent d'envisager deux types de mesures.

1) Il est clair que les 5 postes finistériens de conseillers pédagogiques ou d'instituteurs-animateurs en langue bretonne ne peuvent suffire à assurer le soutien de tous les instituteurs volontaires ou la prise en charge de l'enseignement du breton dans le cas d'instituteurs non bretonnants. Dans l'immédiat, il faudrait donc que soit nommé, au niveau de chaque canton un instituteur itinérant chargé de l'enseignement du breton. Cet instituteur choisi parmi ceux résidant dans le canton aurait, outre la garantie de travailler dans une zone proche de son domicile, l'assurance de bénéficier au préalable d'une formation conséquente sous la forme par exemple d'un stage de trois mois ou de stages plus courts et répétés.

C'est à ces seules conditions qu'on peut espérer trouver un nombre suffisant de candidats au sein d'une population d'instituteurs qui, faut-il le rappeler, compte encore une proportion non négligeable de bretonnants. Une telle mesure ferait enfin la preuve d'une réelle volonté des instances dirigeantes d'une prise en compte véritable de l'enseignement du breton ; volonté qui, malgré les circulaires ministérielles, laisse plus que sceptique lorsqu'on constate par exemple que jusqu'à présent les quelques postes chichement octroyés ne bénéficient pas de budget d'équipement et pas même de moyens de fonctionnement puisque le kilométrage autorisé pour une année ne correspond guère qu'aux déplacements effectués au cours d'un mois de travail. Dans l'attente d'une indemnisation problématique faut-il circuler à ses propres frais, opter pour la bicyclette ou rester chez soi ?

2) Ce premier type de mesures ne doit pas faire oublier la nécessité fondamentale d'une formation sérieuse des enseignants -initiale et continue- offrir à tous les instituteurs volontaires la possibilité de suivre des stages linguistiques et/ou pédagogiques conséquents, fussent-ils être de deux mois au lieu de deux semaines. Ce qui suppose en particulier de disposer d'un contingent suffisant de remplaçants et de mettre en place une véritable équipe de formateurs. Au niveau de la formation initiale, inutile de s'attarder sur le bilan dérisoire pour ne pas dire consternant de l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes dans le département le plus bretonnant. Il est temps de définir clairement les objectifs à atteindre. Que la formation sur 4 années comprenne une U.F. obligatoire de culture bretonne et une U.F. obligatoire de langue bretonne - fût-ce à la place de l'anglais - (les instituteurs, même non-bretonnants, qui se destinent à enseigner en pays bretonnant peuvent-ils se considérer plus étrangers à la langue bretonne qu'à la langue anglaise, sempiternelle matière d'étude obligatoire, à l'Ecole normale comme ailleurs ?)

On ne peut pas manquer enfin de constater que, paradoxalement, plus l'élève avance dans le cursus scolaire, plus il a de possibilités (même si elles restent insuffisantes) de suivre des cours de breton, alors qu'il est aisé de comprendre que la priorité devrait être accordée à l'enseignement primaire, "en amont" si l'on peut dire, car "en aval" la motivation est moins grande s'il n'y a pas eu de motivation au niveau du 1er degré, mais surtout les facultés d'apprentissage d'une seconde langue, la souplesse intellectuelle requise sont maximales chez le jeune enfant et diminuent ensuite très sensiblement au fur et à mesure qu'il avance en âge.

Les moyens ? Mais chacun sait qu'ils ne sont qu'une question de volonté ! Au-delà du paravent dérisoire des vœux pieux et des promesses trop vagues. Il suffit de considérer avec réalisme le caractère d'urgence d'une situation où le nombre de locuteurs natifs est en rapide régression, pour aboutir aux propositions minima avancées ici. Devrais-je ajouter, tant du point de vue des compétences des enseignants eux-mêmes que du milieu culturel des enfants, solution de la dernière chance...

A. GWILLOU

L'ouverture d'un cours préparatoire bilingue Français - Breton à Lannion

On se souvient des difficultés qui avaient marqué, l'an dernier, l'ouverture d'une classe bilingue breton-français à l'école maternelle Jean Savidan de Lannion. Un manque de concertation entre l'ancienne municipalité de Lannion et la nouvelle municipalité élue en Mars 1983 d'une part, une différence d'attitude entre le Rectorat d'Académie favorable à l'expérience d'un enseignement bilingue et l'Inspection d'Académie de Saint-Brieuc beaucoup moins favorable d'autre part, avaient retardé l'ouverture de la classe à la Toussaint. Malgré ce contretemps, le bilan a été très positif pour les 12 enfants de 4 et 5 ans qui ont suivi l'enseignement de leur instituteur M. Robin.

Désireux d'assurer la continuité d'une expérience très enrichissante pour les enfants, les parents d'élèves demandaient dès le mois de Mars 1984 la création d'un cours préparatoire bilingue à l'école Joseph Morand proche de l'école maternelle Jean Savidan. Ils devaient d'ailleurs recevoir le soutien du Conseil municipal de Lannion qui votait à l'unanimité le 26 Mars un vœu en faveur de la création d'un cours préparatoire bilingue. A cette époque, les parents qui s'étaient affiliés à l'APEEB (Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton - tél. (96) 37.60.62.) annonçaient un nombre d'inscriptions de 18 enfants pour la classe maternelle et 14 enfants issus de la maternelle bilingue et de l'école Diwan pour le cours préparatoire. Ceci justifiait l'ouverture de deux classes distinctes en Septembre 1984. C'était sans compter sur l'opposition de l'Inspecteur d'Académie de Saint-Brieuc, M. Dekeyser. Pour lui, la continuité de l'expérience d'enseignement bilingue à Lannion se limitait à offrir aux 12 enfants scolarisés l'an dernier la possibilité de suivre des cours en breton. Répartis le matin selon leur âge dans une classe maternelle ou dans un cours préparatoire, les enfants se regroupaient l'après-midi pour les activités en breton. Ainsi, un seul maître bretonnant suffisait et il n'y avait pas à créer de nouveau poste. Quelle conception des classes expérimentales et quelle conception du service public !

La situation n'ayant toujours pas évolué le jour de la rentrée, les parents déclaraient l'ouverture d'une classe confiée à une institutrice retraitée bénévole et se rendaient en délégation à l'Inspection académique, appuyés par la FCPE et le SGEN-CFDT.

Le représentant départemental du SNI-PEGC venu à Lannion après la rentrée a pu, lui aussi, constater la détermination des parents.

Il ne restait plus qu'à tirer les conclusions ; c'est ce qui a été fait au cours de la Commission technique paritaire du jeudi 13 Septembre : le cours préparatoire a été créé, un instituteur a été nommé et la rentrée normale a eu lieu le lundi 17 Septembre.

Mais déjà les parents se posent des questions : l'ouverture des cours élémentaires et cours moyens bilingues pourra-t-elle se faire normalement à Lannion ? L'ouverture d'autres classes maternelles et primaires bilingues dans le département va-t-elle encore se heurter au blocage de l'administration ?

COMMUNIQUÉ

ar falz

et les classes bilingues dans les côtes-du-Nord

Le Conseil d'administration du Mouvement culturel AR FALZ -Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons-, réuni à Mûr de Bretagne le 1er Septembre 1984 à l'issue de son assemblée générale, a pris connaissance de la situation de la classe bilingue breton-français de Lannion pour la rentrée 1984-1985.

L'Inspecteur d'académie M. Dekeyser, a décidé d'empêcher le recrutement normal de la moyenne section de maternelle pour ne pas ouvrir la seconde classe que justifie le maintien et le suivi normal de l'expérience commencée en Novembre 1983.

AR FALZ demande le maintien de la classe maternelle à deux niveaux et l'ouverture du Cours Préparatoire nécessaire au suivi de l'enseignement. La non ouverture de ce C.P. et l'arrêt du recrutement à 4 ans marqueraient un recul significatif de la politique de l'administration vis-à-vis de la langue bretonne, bien loin des engagements pris. Il témoignerait aussi du refus du service public d'éducation de prendre en compte une demande clairement exprimée. On admettrait mal aussi que l'enseignement du breton, qui n'a pas bénéficié des créations massives de postes lorsque le budget de l'éducation connaissait une forte expansion, soit maintenant première victime de la soi-disant politique de rigueur, qui ne s'applique d'ailleurs pas à tous les domaines. La manière dont l'Inspection académique agit vis-à-vis de la seule expérience de véritable bilinguisme breton-français dans le département a valeur de test.

brezhoneg bew

MAIRES ET ELUS BRETONNANTS

Le 7 juillet 1984, une quarantaine d'élus des cinq départements bretons se sont réunis à Guingamp pour fonder l'association des maires et élus bretonnants "Strollad ar vaered hag an dilennidi vrezhonegerien" dont le but est de travailler à la base, de façon concrète, pour promouvoir l'utilisation du breton dans la vie municipale quotidienne. Ils répondaient à l'appel lancé par quelques uns d'entre eux.

Chom a reomp c'hoazh war dro 550 000 brezhoneger. Met mervel a ra, bep bloaz, e Breizh Izel, 15 000 eus an dud a ra bemdez gant ar brezhoneg, e-keit ma ne vez stummet, d'ar memes mare, nemet 2 500 brezhoneger nevez er skolioù, er c'helc'hioù hag er strolladoù. N'hon eus nemet rannañ 550 000 dre 12 500 evit gwelout pegen truezus eo stad ar yezh -sklaer eo e riskl ar brezhoneg da zont da vezan e gwirionez ur "yezh varv", un danvez tezennoù pe kentelioù hepken a-benn ur 45 bloaz ac'han, ma ne sav ket ur stourm nerzhus a-berzh ar Vretoned e karg.

Dre ma welont pelec'h emañ o dever ganto e keñver o bro hag e-keñver ar re yaouank a gemer ar boan da zeskiñ brezhoneg, ar gelennerien, ar gerent, an Emsav Sevenadurel, brezhonegerien e karg eus kement korn bro a zo e Breizh, gant bep seurt menozioù hag eus bep seurt tu, o deus diviset en em vodañ en diavezh eus ar strolladoù politikel, evit stourm war an dachenn da zifenn ha da gas war-raok yezh ha sevenadur Breizh. Ur stourm war an dachenn e vefe ar stourm-mañ : da skouer lakaat panelloulec'h brezhonek pe zivyezhek, sikour kelennadurezh ar brezhoneg er skolioù, implij ar brezhoneg e buhez ofisiel ar gumun, klask ober gant ar brezhoneg evit an eureujoù hag all...

Ne vevo ar brezhoneg nemet ma kred a-greiz kalon ar vrezhonegerien e karg, ha dreistholl an dilennidi, e talvoudegezh o yezh hag o sevenadur, o gwirizioù eta, ha ma asantont o difenn.

Nous ne pouvons que féliciter ces élus dont certains sont membres d'AR FALZ de cette initiative et espérer que leur nombre ira en grandissant et conduise à jeter les bases "d'une charte des communes bretonnantes qui serait à la fois un instrument de défense et de promotion de la langue mais aussi un outil permettant de mettre en valeur les potentialités, le patrimoine architectural et les richesses culturelles de la Bretagne".



KUSUL KER BERG'HED

Mennad votet a-unvouezh gant Kusul kêr Berg'hed ha kasset d'an Aotrou Savary, Ministr an Deskadurezh :

"Kusul kêr Berg'hed a c'houlenn digant Ministr an Deskadurezh vroadel, ewid lakaad fin d'ar gaou gwraet en deskadurezh da yezh ha sewenadur Breizh, ma vo roet da skolioù eil derez Breizh an tu da gelemm hor yezh e gwirionez. Goulenn a ra eta Kusul kêr Berg'hed digant ar Ministr ma vo krouet ur c'h - C.A.P.E.S. brezhoneg ha gwir postoù kelemerien vrezhoneg.
Berg'hed, d'ar 4 a vis Mae 1984".

Respont gwraet gant ar Ministr d'ar 16 a vis Gouere 1984 :

" ... l'institution d'un CAPES n'a pas été retenue pour l'instant. En effet, dans le cadre du programme de trois ans défini par la circulaire n° 82261 et mis en œuvre depuis la rentrée 1982, le Gouvernement a pris, en ce qui concerne les cultures et langues régionales, le parti d'une large diffusion, plutôt que celui d'une spécialisation à laquelle aurait conduit la création d'un CAPES. D'autre part, à une époque où nombre de réflexions pédagogiques soulignent l'intérêt de l'interdisciplinarité, notamment pour tout ce qui touche à l'étude de l'environnement et des diverses formes de cultures, il importe de ne pas enfermer cet enseignement sur lui-même.

Dans cette première phase, l'existence d'une carte scolaire de l'enseignement de la culture et de la langue bretonnes, répondant aux demandes exprimées par l'ensemble des partenaires de l'Éducation Nationale et aux contraintes auxquelles il nous faut faire face, revêt une plus grande efficacité par rapport à la diffusion de cette culture et de cette langue.

Je ne puis que regretter que la réalité de cette politique et l'effort entrepris, pour la première fois dans l'histoire du système éducatif, en ce domaine, ne soient pas davantage connus. Pour remédier à ce problème d'information, je vous signale qu'une brochure montrant l'importance du changement intervenu et présentant les différentes mesures prises, ainsi que leurs résultats, sera publiée à la prochaine rentrée scolaire".

Extraits du J.O.

débats parlementaires Assemblée Nationale
n° 110 discussion du budget de la communication
1^{re} séance du 7. 11. 1984

INTERVENTION D'YVES DOLLO

M. Yves Dollo. Ma courte intervention n'a qu'un seul objet : appeler à nouveau votre attention, monsieur le secrétaire d'État, sur la responsabilité des moyens audiovisuels dans la promotion des langues et cultures de France.

Certes, des avancées ont marqué les trois dernières années, mais elles ont été trop souvent ponctuelles et modestes. Des dispositions ont cependant été prises, essentiellement dans la loi du 29 juillet 1982, sur la communication audiovisuelle, qui constitue l'annonce d'une politique novatrice. Encore conviendrait-il qu'elles soient appliquées, et qu'elles le soient partout.

Je poserai deux questions.

Qu'en est-il de la création des conseils consultatifs régionaux de l'audiovisuel ?

Ne peut-on prévoir une représentation des langues et cultures de France au conseil consultatif national de l'audiovisuel ?

Ces deux questions en appellent une troisième : pourquoi ne pas leur accorder une place, aussi réduite soit-elle, parmi les conseils dont s'entoure la Haute Autorité ? Il est significatif que le dernier rapport de cet organisme ne mentionne pas l'action menée par les chaînes en faveur des différentes langues et cultures de France. Il est vrai que les situations sont fort variables selon les régions.

Je ne contenterai de prendre deux exemples.

La Provence d'abord. Dans cette région, les auditeurs doivent se contenter de treize minutes sur FR3, le samedi à 17 heures, c'est-à-dire à une heure particulièrement mal placée. Deux heures d'antenne sont programmées sur Radio-France, regroupées le dimanche matin.

La Bretagne ensuite. Radio Bretagne Ouest diffuse douze heures par semaine en langue bretonne. C'est appréciable.

Mais, en 1981-1982, nous en étions à seize heures.

L'autre station décentralisée, Radio France Armorique, inaugurée cette semaine, propose deux heures le dimanche matin.

De son côté, FR3 Bretagne augmente de quinze minutes le temps d'antenne mais bloque la quasi-totalité sur une heure vingt minutes le dimanche midi. Il ne reste de ce fait que deux à trois minutes, une fois dans la semaine.

Ces deux exemples illustrent la diversité des situations. Diversité de bon aloi dira-t-on, dans un domaine où la décentralisation s'impose et progresse.

Dernière cette diversité, point néanmoins un danger sur lequel je voudrais attirer l'attention : il s'agit du blocage sur le seul week-end, voire sur le seul dimanche, des émissions en langue régionale.

Méfions-nous que naissent ainsi, ici ou là, des émissions alibis que l'on "caserait" le dimanche pour donner satisfaction aux associations et avoir la paix le reste de la semaine.

Ce dont nos langues régionales ont besoin, c'est une présence quotidienne, synonyme de dignité, témoignage qu'elles sont reconnues d'usage public et non seulement privé, véritable certificat de vie pour certaines d'entre elles, auxquelles incombe la charge de prouver chaque jour qu'elles ne sont pas déjà mortes. C'est là une des formes de la réparation historique dont parle Henri Giordan dans son rapport.

Cette quotidienneté est essentielle. En télévision, elle peut se réaliser sans toucher aux autres programmes, en reprenant des idées simples. Pourquoi pas, par exemple, créer une émission quotidienne sur FR3 entre douze heures trente et douze heures quarante-cinq, juste avant le premier rendez-vous national de l'information ? Une telle suggestion pourrait faire l'objet d'une étude financière et -pourquoi pas ?- de contacts avec d'autres ministères pour obtenir une éventuelle participation :

...

je pense en particulier au ministère de la culture, car il est bien entendu que, dans mon esprit, quotidienneté ne veut pas dire seulement information, mais signifie aussi qu'une place importante est accordée à la création, à une création qui doit répondre aux mêmes normes de production que les émissions en français, en un mot, à une création qui ne soit en aucun cas dévaluée par le manque de moyens.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ces quelques réflexions, interrogations et suggestions ne manqueront certainement pas d'être entendues par celui qui a pris l'initiative de la loi de juillet 1982, laquelle donne notamment aux futurs comités régionaux vocation à "contribuer à promouvoir l'identité régionale dans le respect de ses différentes composantes culturelles et historiques".

C'est une des missions du service public de l'audiovisuel. Les parlementaires qui ont déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition de loi cadre portant promotion des langues et cultures de France sont particulièrement attachés à la qualité d'exécution de cette mission. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je vous remercie, Monsieur Dollo, d'avoir respecté exactement le temps de parole qui vous était imparti.

REPONSE DU MINISTRE...

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.

Je prie ceux des intervenants qui n'auront pas trouvé d'éléments de réponse dans mes propos de vouloir bien m'en excuser. Je répondrai par écrit aux questions portant sur des points précis. Je pense spécialement aux questions posées par M. Sueur sur les perspectives de développement de la radio dans son ensemble sur la modulation de fréquence - il ne s'agit pas simplement du statut des radios locales privées - et à celles de M. Dollo sur la promotion de la culture et des langues de France.

AR FALE

AR FALE

AR FALE

AR FALE

AR FALE

AR FALE

Extraits du J.O. débat parlementaire Assemblée Nationale

n° 113 discussion du Budget de l'Education nationale. 2° séance du 12 - 11 - 84

INTERVENTION D'YVES DOLLO

M. le président. La parole est à M. Dollo.

M. Yves Dollo. Mon intervention, monsieur le ministre, sera centrée sur la seule question de la place des langues et cultures de France dans l'éducation nationale.

M. Bernard Poignant. Très bien !

M. Didier Chouat. Enfin !

M. Yves Dollo. Ma seule ambition sera, en quelques minutes, de rappeler qu'il ne s'agit point là d'un problème mineur mais d'une exigence de la démocratie à laquelle il convient de répondre avec attention.

Le mouvement de prise en compte des réalités culturelles et linguistiques des régions progresse malgré les obstacles. De plus en plus rares sont ceux qui affirment encore que l'alignement d'une nation sur un parler exclusif et la hiérarchisation des cultures conduisant au laminage de quelques-unes au bénéfice de la culture dominante figurent parmi les conditions de l'unité nationale.

Comme si l'uniformité avait jamais constitué un gage d'unité !

Comme si la diversité ne constituait pas au contraire un des plus actifs ferments de la démocratie !

C'est l'honneur de la gauche d'avoir pris en compte cette réalité, remise à jour notamment par le difficile combat associatif, plus particulièrement ces vingt dernières années.

C'est une des tâches de votre ministère que de donner vie aux engagements pris, de développer, poursuivre et intensifier l'action menée depuis 1981.

Celle-ci est loin d'être négligeable. Elle s'est traduite par des moyens nouveaux que seules des contraintes de temps n'empêchent de détailler à nouveau à cette tribune. Elle a fait l'objet d'instructions précises données par la circulaire du 21 juin 1982.

Mais, à vrai dire, l'application sur le terrain en a été pour le moins inégale. C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention sur quelques points particulièrement sensibles.

Dans le premier degré, le nombre des classes bilingues prévues par la circulaire de juin 1982 est resté modeste. Bien des demandes de maîtres expérimentés n'ont pas reçu de suite et, dans de nombreux départements, aucune création de poste n'a été réalisée ni annoncée.

J'ajoute que les pourparlers en vue de l'intégration des écoles nées d'initiatives associatives, par exemple Diwan ou les Ikastola, demandent à être accélérés si nous voulons éviter l'aggravation d'une situation dont le règlement dépend aussi des initiatives de l'éducation nationale. Je sais, monsieur le ministre, que c'est une de vos préoccupations.

Dans le second degré, des difficultés subsistent pour la mise en oeuvre des dispositions de 1982, essentiellement dans les domaines suivants : information des parents, des élèves et des maîtres eux-mêmes ; recensement des élèves volontaires et satisfaction de leurs demandes ; création des options dans le premier et le second cycles pour permettre un fonctionnement normal des cours et dégager les horaires des maîtres volontaires et compétents.

Des difficultés ont été enregistrées pour les inscriptions des enseignants à l'examen d'aptitude à l'enseignement de la langue et de la culture de la région. C'est le cas en Bretagne. Les enseignants, même s'ils ont pu démontrer leur compétence les années précédentes, ne peuvent postuler s'ils ne sont pas chargés cette année d'un enseignement de langue régionale.

Outre que cette mesure est injuste sur le plan individuel, elle conduit à rendre impossible le démarrage d'un enseignement dans un collège ou un lycée où il n'existe pas déjà, mais où existent par contre des maîtres compétents et volontaires.

Ces quelques remarques montrent que l'application incomplète du dispositif de 1982 risque de compromettre le mouvement irréversible que nous avons voulu.

Il faut, à mi-parcours de ce plan de trois ans, lui donner une nouvelle impulsion, en vérifiant l'application des directives ministérielles dans les académies concernées, car il n'est pas acceptable que le rythme des réformes soit aussi différent d'une académie à l'autre ; en assurant une meilleure information auprès des parents, en particulier par l'O.N.I.S.E.P. ; en incluant les heures de langues de France dans les horaires normaux ; en assurant le suivi des filières du primaire au baccalauréat ; en prévoyant des options facultatives dans toutes les séries de baccalauréat ; en accélérant, enfin, la nomination de conseillers pédagogiques départementaux.

Tout cela suppose qu'un nouvel effort soit fait en matière de formation, tant au niveau des universités, où devra être réglée la question des diplômés nationaux pour toutes les langues, qu'à la base du système, dans les écoles normales départementales.

Cet effort doit être fondé sur le volontariat des élèves-maîtres en matière de langues. Par contre, la formation à la culture régionale doit être rendue obligatoire dans les meilleurs délais.

Nos régions, monsieur le ministre, ont besoin de mesures rapides, concrètes et efficaces ; je souhaite qu'elles soient prises en concertation et appliquées immédiatement.

Je tiens cependant à affirmer, en écho à l'inquiétude légitime qui a saisi les mouvements culturels régionaux ces dernières semaines, que l'élaboration de telles mesures ne doit en aucun cas se substituer à la discussion de la proposition de loi sur les langues et cultures de France déposée par le groupe socialiste.

M. Bernard Derosier, (rapporteur pour avis). Très bien !

M. Yves Dollo. Il doit y avoir complémentarité entre les deux démarches : le pays a besoin d'un débat de fond sur ce qu'Alain Savary, clairvoyant et mesuré, a appelé "la juste place des langues et cultures régionales".

M. Bernard Derosier, (rapporteur pour avis). Très juste !

M. Yves Dollo. Trop d'incompréhensions subsistent. Trop de caricatures circulent encore. Trop de retards ont été accumulés

pendant des décennies, qui doivent être comblés si nous voulons que, sur ce terrain aussi, la France puisse accroître son audience internationale.

Seul un texte de loi consacrerait une cohésion nouvelle de notre démocratie culturelle, partie intégrante de la cohésion nationale, fondée sur le droit à la différence selon la plus authentique tradition républicaine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

REPONSE DU MINISTRE....

M. le ministre de l'éducation nationale. On m'a également interrogé sur les langues et cultures régionales.

Un effort considérable a été fait depuis trois ans. Le plan mis en oeuvre par mon prédécesseur a donné des résultats incontestables. Le nombre d'instituteurs-animateurs est passé de dix-huit à quatre-vingt-sept. Au collège et au lycée, cet enseignement est assuré partout, car les demandes des familles ne se limitent pas à quelques cas isolés. A l'université, des certificats du niveau de la licence ont été mis en place. Des licences ont été habilitées. Le nombre des diplômés d'études approfondies est passé de deux à huit, de 1980 à aujourd'hui. L'enseignement par correspondance est progressivement mis en place. Enfin, l'Etat apporte son soutien à des initiatives privées dans des conditions qui montrent une large compréhension de sa part.

Chacun doit admettre que ce problème appelle un effort de compréhension mutuelle entre ceux qui pensent que c'est trop et ceux qui estiment que ce n'est pas assez. Ceux qui militent avec conviction pour ces cultures et ces langues, auxquelles ils tiennent, ne doivent pas oublier que notre enseignement doit relever bien des défis essentiels pour l'avenir du pays tout entier. En contrepartie, ceux qui ne veulent pas faire place à ces cultures et à ces langues doivent admettre qu'une juste considération, comme l'avait dit mon prédécesseur, doit leur être accordée.

boued spered



Littérature Québécoise au féminin

J'ai choisi d'orienter ainsi mon analyse car les femmes tiennent une place importante dans la littérature québécoise tant par leur nombre que par la qualité de leurs ouvrages. Plusieurs sont connues en dehors du Québec ou du Canada et elles ont vu leurs oeuvres couronnées par des prix littéraires décernés par la France. Par exemple, dans le domaine du roman, Gabrielle Roy a obtenu en 1947 le prix Fémina pour Bonheur d'occasion ; Marie-Claire Blais regut le prix Médicis en 1966 pour Une saison dans la vie d'Emmanuel ; tout récemment, en 1979, Antonine Maillet pour Pélagie-la-Charrette se voit attribuer le prix Goncourt ; enfin, à l'automne de 1982, Anne Hébert reçoit le prix Fémina pour Les fous de Bassan.

J'ai aussi choisi ce sujet parce que je m'attache de plus en plus à la vision de la vie qu'ont les femmes et qu'elles proposent dans leurs oeuvres écrites : "Je me regarde dans l'écriture pour ne pas mourir" dit Nicole Brossard.

Littérature féminine et littérature féministe

Je ferai la différence entre littérature féminine et littérature féministe. J'appellerai féminine toute littérature écrite par des femmes et féministe une littérature écrite par des femmes et qui est aussi plus particulièrement :

- prise de conscience de l'oppression de la femme par l'homme dans nos sociétés capitalistes et socialistes,

- dénonciation de cette oppression,
- recherche d'une spécificité féminine tant dans la parole même que dans le système de valeurs proposé.

Dans une première partie, j'étudierai la littérature féminine que je situerai chronologiquement des débuts de la Nouvelle-France, c'est-à-dire des débuts du 17^e siècle, jusque vers 1970. En 1959, meurt Maurice Duplessis qui était premier ministre du Québec depuis 1945. Son parti politique, l'Union Nationale, s'était efforcé de garder dans la province une idéologie très conservatrice de droite basée sur une conception traditionnelle et romaine du catholicisme. Ceci signifiait pour la femme qu'elle devait se conformer et se confiner d'abord et avant tout au rôle de mère de famille nombreuse et d'épouse obéissante et soumise. Au début des années 60, le parti libéral de Jean Lesage prend le pouvoir et c'est le début de ce qu'on a appelé la Révolution tranquille qui est un mouvement de libération générale aussi bien en politique que dans les secteurs de l'éducation, des lois sociales, du développement économique et culturel. La littérature féminine de ce temps devient mise en question des rôles traditionnels, mise en question du pouvoir mâle représenté par l'Eglise, le prêtre, le mari et elle prend la forme de la dénonciation et de la satire. Ce qui amène logiquement à la littérature féministe.

Cette écriture féministe est récente, elle date du début des années soixante-dix.

Dans une deuxième partie, je tenterai d'établir avec plus de précision ce que j'entends par littérature féministe en m'appuyant sur des auteurs qui se revendiquent écrivaines telles que Louky Bersianik et Nicole Brossard.

I. Littérature féminine : les pionnières

Les femmes qui sont venues en Nouvelle-France au début de la colonie se divisent en deux groupes principaux, les religieuses et les femmes de colons.

Celles qui appartenaient à des ordres religieux avaient pour mission d'évangéliser les Sauvages et les Sauvagesse (nom qui était à cette époque donné aux Amérindiens), de soigner les âmes et les corps et d'éduquer. Parmi celles-ci, Soeur Marie de l'Incarnation (née en 1599 - venue en 1639 au Québec et morte en 1672) fonde la maison des Ursulines à Québec et devient la première femme écrivain de la littérature québécoise. Ses lettres à son fils et à la maison mère en France constituent un document précieux sur ses expériences mystiques et sur la vie de la colonie à ses débuts. Avec Soeur Marie Morin qui a écrit à la fin du 17^e siècle Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal et Madame Bégon, dont la correspondance avec son gendre au début du 18^e siècle fut publiée en 1935 (elle a été appelée la Madame de Sévigné des lettres canadiennes), nous avons là, semble-t-il, les trois seules femmes qui ont écrit en prose avant 1800. Les autres sont restées silencieuses, qu'elles soient épouses de colons, travaillant à la maison ou dans les champs, ou les femmes plus aisées d'officiers ou de fonctionnaires.

À la fin du 19^e siècle seulement, une première romancière, Félicité d'Angers qui écrit sous le pseudonyme de Laure Conan (1845-1926). Pour être juste, ajoutons que toute la littérature prend vraiment essor à cette époque avec des romans historiques, tel Les Anciens Canadiens de Philippe Aubert de Gaspé, des drames romantiques telles les pièces de Fréchette, et le développement de la poésie romantique.

Laure Conan commence par écrire une histoire d'amour, Angéline de Montbrun (1882), qui est aussi le premier roman du genre de la littérature québécoise. À la fin du 19^e siècle, le roman d'amour n'avait guère bonne réputation car il était synonyme d'aventures illicites, de galanteries indécentes, de passion charnelle, en un mot de péché. Et les messieurs sérieux de se défendre d'écrire non seulement des romans d'amour mais même des romans tout court, le terme roman évoquant lui aussi toutes sortes d'aventures romanesques de caractère frivole et louche. Le roman est perçu comme un genre français et décadent et, au Québec, on préfère écrire des ouvrages historiques, tout canadien de sujet et de style.

La première romancière de la littérature québécoise écrit, elle, quand même, un roman d'amour qui est une transposition de sa vie, surtout de sa passion pour son père ce qui l'empêchera de se marier. Son héroïne, Angéline de Montbrun, renonce facilement à une romance terne avec un certain Maurice pour rester passionnément fidèle au souvenir de son père. "La consolation, c'est d'accepter la volonté de Dieu, c'est de songer à la joie du revoir, c'est de savoir que je l'ai aimé autant que je pouvais aimer. Dans quelle délicate union nous vivions ensemble ! Rien ne me coûtait pour lui plaire ;" (Angéline de Montbrun, Fides, 1967, p. 120). Dans le sillage de Freud et de la psychanalyse, la critique mâle n'a pas manqué de gloser sur ce complexe d'Oedipe ou d'Electre. Il est en effet assez étonnant que le premier roman d'amour au Québec emploie le langage de la passion pour décrire l'attachement d'une fille pour son père. Sans doute Laure Conan pensait-elle que l'amour d'une fille pour son père ne pouvait être que spirituel et qu'il n'y avait donc ni honte ni péché à s'y abandonner dans la vie et dans l'écriture. Elle écrit à propos de cette exigence fondamentale d'aimer qui, refouillée par les tabous religieux puritains de son époque, a pris alors une voie détournée. Quant à son personnage d'Angéline, il est vibrant et vivant alors que les héroïnes des romanciers de la même époque, pensons par exemple à Blanche ou à Madame d'Haberville dans Les Anciens Canadiens, ne sont que de pâles figurines de plâtre angélisées.

Cependant, Laure Conan n'a pas été encouragée à continuer dans cette veine et elle rejoint bien vite le rang en se consacrant elle aussi à des ouvrages historiques où elle relate la vie et les exploits des héros de la Nouvelle-France, les Jean Tilly, Lambert Closse ou Dollard des Ormeaux.

Jusqu'en 1940, la littérature québécoise reste essentiellement une affaire d'hommes, à part quelques journalistes dont Robertine Barry qui est surtout connue comme l'amie de cœur du poète Emile Nelligan. Dans les pages féminines des journaux, ces journalistes revendiquent pour les femmes l'accès aux études supérieures et universitaires, aux professions libérales, au travail rémunéré hors de la maison et au droit de vote. Ces revendications s'expliquent parce qu'en 1930 avaient été créées pour les jeunes filles des écoles ménagères appelées aussi écoles de bonheur qui étaient subventionnées par l'État mais qui ne permettaient pas aux filles de poursuivre des études supérieures. Les collèges classiques féminins qui ouvraient aux filles la porte des universités n'étaient pas subventionnés. D'autre part, le travail hors du foyer était condamné par les autorités religieuses et politiques parce qu'il éloignait la femme québécoise de ce qui était alors considéré comme sa fonction naturelle de mère et d'épouse et cela -disait-on- aux détriments de tous, c'est-à-dire des enfants et des hommes. Enfin, bien qu'au niveau du gouvernement fédéral, le droit de vote ait été accordé à toutes les Canadiennes, Québécoises comprises, dès 1918, au niveau provincial, le droit de vote des femmes a été l'objet de longues et dures batailles et n'a été obtenu par les Québécoises qu'en 1940.

Pendant la deuxième guerre mondiale, les femmes ont envahi le marché du travail parce que le Canada s'industrialisait et s'enrichissait à travailler pour la guerre. Le Québec, encore surtout rural et agricole jusque dans les années 30, s'est très rapidement urbanisé et industrialisé entre 1930 et 1950. Il appartient à une femme, Gabrielle Roy, de brosser un tableau réaliste de cette société québécoise en transition dans son roman Bonheur d'occasion qui se passe à Montréal en 1939.

II. La littérature féminine : de la mise en question à la contestation des années 60

D'une main douce et apparemment encore soumise, Gabrielle Roy tisse une large catalogue romanesque où elle dessine de nombreux portraits de femmes, le sien d'abord sous les traits de la petite Christine de Rue Deschambault, de Mlle Côté, jeune institutrice enthousiaste de la petite poule d'eau, ou de cette autre institutrice des Enfants de ma vie. Sa mère aussi habite avec insistance son univers romanesque. Sur le mode réaliste et populiste, Gabrielle Roy donne vie à un monde de femmes, celui des Rose-Anna, Florentine, Luzina, Elsa, Martha...

Dans son premier livre, Bonheur d'occasion (1945), deux femmes dominent la scène ; la mère, Rose-Anna, la fille, Florentine. La mère est la femme canadienne-française traditionnelle, définie surtout comme bonne mère et bonne épouse. Rose-Anna passe l'essentiel de son temps à prendre soin de ses enfants et de son mari qui n'est guère lui-même qu'un grand enfant irresponsable. Rose-Anna travaille sans cesse, elle nettoie, elle cuisine, elle coud, elle cherche un nouveau logement chaque printemps, un logement toujours plus petit pour sa famille de plus en plus grande, parce qu'avec son mari au chômage, ils sont de plus en plus pauvres. Rose-Anna reste amoureuse de son mari dont elle connaît pourtant bien les faiblesses et, à la naissance de son douzième enfant, elle veut encore se faire belle pour lui plaire. Nous avons là un archétype de la littérature québécoise qui correspond tout à fait à l'idéologie prédominante. Ces mères de famille nombreuse, modèles de courage et de vertu étaient absolument indispensables pour assurer la survivance de la race canadienne-française, pour garder et transmettre aux enfants la foi catholique, la langue française, les traditions. Ces mères idéales, disent aujourd'hui les sociologues, ont vraiment existé. Elles n'ont jamais eu le temps de s'interroger beaucoup sur leur identité ou leurs désirs personnels, elles n'étaient que don, dévouement, travail, sacrifice, fidélité à la famille et à la race.

Le personnage de la fille, Florentine, serveuse dans un restaurant de quartier est bien différent de celui de sa mère. "(...) elle éprouvait, plus fort encore que sa peur, un indicible mépris pour sa condition de femme (...)" (Bonheur d'occasion, Beauchemin, p. 223). Florentine fait partie du monde du travail à l'extérieur du foyer, elle déteste la pauvreté de sa famille, du quartier Saint-Henri où ils vivent et elle entreprend de s'en sortir. Elle veut la sécurité et l'aisance matérielles. Ni soumise, ni résignée, elle ne pense pas en termes de devoir à remplir, de sacrifice, elle pense à elle, à son bonheur à elle et aux moyens d'y parvenir. D'abord séduite et victime, elle se range bientôt parmi les exploiteuses. Ce personnage de jeune fille dure, avide, déterminée à se tirer d'affaire semble annoncer une nouvelle génération de femmes qui acceptera de moins en moins bien le rôle de sacrifiée à la famille que le pouvoir religieux et politique assignait à toutes les femmes, excepté à celles qui entraient dans les ordres.

En peignant la misère toujours plus intense d'une famille trop nombreuse, Gabrielle Roy pose déjà en 1945, bien timidement sans doute, le problème de la limitation des naissances. En effet, Rose-Anna qui va prier à l'église demande à Dieu s'il est vraiment nécessaire de continuer à faire d'autres enfants quand plusieurs de ses petits sont morts en bas âge des maladies de la pauvreté. Gabrielle Roy ose également aborder le sujet d'une fille-mère, il s'agit de Florentine, et elle ne la condamne pas, comme elle aurait dû le faire selon l'idéologie très puritaine et conservatrice de l'époque, elle essaye seulement de faire comprendre son effroi et sa solitude.

Dans la même veine réaliste, Germaine Guèvremont écrit à la même époque une trilogie : En pleine terre (1942), Le Survenant (1945), Marie-Didace (1947), située dans un milieu purement rural. À côté de femmes qui collent parfaitement à leur rôle de mère et de maîtresse de maison et qu'on appelle au Québec des femmes "dépareillées", elle trace aussi le portrait de celles qui s'écartent de la norme exemplaire : celui d'une petite Alphonsine Ladouceur tout à fait désadaptée ou "désaccordée". "Didace s'indignait : Une femme qui pèse pas le poids. Et sans même un petit dans les bras, après trois années de mariage" (Le Survenant, Fides, p. 23) ; celui d'une célibataire infirme, Angéline, qui s'éprend follement d'un Grand Dieu des routes surnommé le Survenant, et celui d'une Acadienne, robuste femme rousse dans la quarantaine, si pleine de vie et de vigueur qu'elle séduit tous les hommes par son beau rire éclatant et qu'elle inquiète les curés. Ces personnages sont vus de l'intérieur avec finesse, douceur, tendresse, intuition, sympathie et humour. Ces femmes existent principalement dans l'espace qui leur est réservé, à l'intérieur de la cuisine ou de la maison ; autour d'elles, un monde envahissant et exigeant d'enfants, de maris, d'objets. Leur vie est dominée par le travail de la maison et par les émotions, amour, pitié, tristesse, angoisse aussi car, malgré leur dévouement, elles échouent souvent à créer le bonheur autour d'elles et ne parviennent pas à entamer la solitude des êtres qui leur sont les plus chers.

Gabrielle Roy et Germaine Guèvremont apportent leur témoignage de femme sur la vie de femmes québécoises. Gabrielle Roy, en s'interrogeant sur le sort de la femme-mère parfaite, usée à quarante ans, ouvre aussi discrètement la voie à la contestation qui devient le thème dominant chez deux autres romancières qui publient dans les années 1960, Claire Martin et Marie-Claire Blais.

Dans ses deux récits autobiographiques, Dans un gant de fer (1965) et La joue droite (1966), Claire Martin s'attaque avec une ironie corrosive aux bases mêmes de la société québécoise, la famille et la religion, alors qu'elle dénonce le genre d'éducation dont elle a été victime à la fois chez elle et chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Elle commence par démasquer son père qui, croyant détenir une autorité absolue de droit presque divin, exerçait, en toute bonne conscience, sa tyrannie sur femme et enfants, usant et abusant de ses prérogatives de mâle. Obsédé sexuel, il soupçonnait chez ses filles toutes sortes de vices et de perversions, ce qui l'autorisait -croyait-il- à brimer sa famille, à faire régner autour de lui une atmosphère de peur, d'hypocrisie, de mensonge, de prudence intolérable. "Mais les tyrans souffrent tous, dans leurs systèmes, de cette même faiblesse: ils ne peuvent empêcher les tyrannisés de penser. J'avais trois ans et demi. C'est bien peu pour choisir la haine et le mépris". (Dans un gant de fer, Cerle du livre de France, p. 31). Claire Martin dit en avoir gardé une haine des hommes dont elle a eu grand mal à se guérir.

Elle s'insurge également contre l'école religieuse où ses éducatrices lui ont laissé le coeur et le cerveau en friche. En tant qu'enfant puis qu'adolescente, elle était avide d'apprendre, de connaître et d'aimer mais elle se heurtait à des tabous. Née en 1914, elle a grandi à une époque où il n'était pas du tout convenable ni désirable qu'une femme soit trop savante ou trop intelligente.

Claire Martin s'indigne de plus que les bonnes soeurs -quant à elle, elle ne les trouve guère bonnes- ne lui aient enseigné ni l'amour ni la charité. Leur cruauté envers les petites filles est étonnante : "les sévices, s'ils n'étaient pas aussi fréquents qu'à la maison paternelle, n'étaient pas ignorés cependant. (...) Ce matin-là, la première maîtresse de la division annonça que celles qui n'auraient pas leurs trois 'très bien' subiraient un châtiment exemplaire. A onze heures, on sépara l'ivraie du bon grain. Les ivraies furent amenées au dortoir où on leur fit enlever leurs robes. Puis, s'armant d'une brosse dure, la soeur leur brossa le visage au savon de ménage. Un savon décapant qui, même employé sans brosse, vous mettait la peau à vif en un rien de temps" (Dans un gant de fer, pp. 63,64), ou encore, à propos de mère Saint-Fortunat, elle dit : "Un peu comme mon père, elle résistait mal à la tentation de sa force. Son coup de poing sur la tête -elle nous agenouillait devant elle avant de nous battre- nous faisait voir un assez complet assortiment de chandelles" (Dans un gant de fer, p. 213). Peut-être parce que ces soeurs se sentent frustrées, elles apprennent à leurs élèves à ignorer, à rejeter toute sexualité et à mépriser leur corps qui n'est que cause d'impureté, de mal, de péché.

Claire Martin révèle certains aspects du genre d'éducation réservée aux filles dans les institutions religieuses. Pour la première fois, une romancière dénonce ouvertement la discrimination contre les filles en matière d'éducation, ce qui a condamné beaucoup d'entre elles à faire partie d'une sorte de prolétariat peu instruit, intellectuellement sous-développé.

Elle propose aussi une théorie de l'indifférenciation sexuelle. Elle se refuse à croire qu'il y ait des qualités qui appartiennent en particulier aux hommes ou aux femmes. Les éléments du caractère humain seraient, selon elle, plutôt neutres et s'appliqueraient indifféremment à l'un ou l'autre sexe. Elle illustre ce point de vue dans son roman Doux Amer (1960), où les rôles traditionnels dans le couple sont inversés. L'homme, éditeur, est d'une sensibilité extrême, sa vie est centrée sur son amour pour Gabrielle, travail, amis, loisirs, tout le reste passe après cette femme à laquelle il est totalement dévoué. Il se montre jaloux, faible, lâche, mesquin, il s'humilie, ferait n'importe quoi pour garder l'amour de Gabrielle. Il sert surtout à faire ressortir justement le personnage de Gabrielle qui a un caractère qu'on qualifierait traditionnellement de masculin ; elle est égoïste, courageuse, volontaire, agressive, ambitieuse, responsable et admirable dans sa réussite. Femme libérée des tâches ménagères, de la famille, du mariage, elle vit surtout pour sa vocation d'écrivain, l'amour pour elle ne vient qu'en seconde position et elle utilise ses relations amoureuses comme source de renouvellement pour son inspiration romanesque. Ce portrait de femme de tête qui manque de coeur est tout à fait neuf, il s'éloigne complètement de l'archétype de la mère de famille nombreuse et de la mère dévouée. Avec ce personnage, Claire Martin revendique pour la femme le droit de choisir le genre de vie qu'elle veut mener et elle rejette les stéréotypes masculins ou féminins.

Marie-Claire Blais qui est beaucoup plus jeune puisqu'elle est née en 1939 va porter la contestation féminine plus loin. Elle fait d'abord figure d'enfant prodige, à la Françoise Sagan, lorsqu'elle publie, à 19 ans, La Belle bête, sorte de roman noir assez sordide. Grâce à une bourse Guggenheim, elle se réfugie sur la côte est des Etats-Unis, à Cape Cod, où elle mène une vie retirée avec deux amies américaines, Marie Meigs, peintre, et Barbara Demings, journaliste. C'est là qu'elle écrit Une Saison dans la vie d'Emmanuel qui obtient le prix Médicis en 1966. En 1971, elle quitte les Etats-Unis pour s'installer sur une ferme dans le hameau de La Salle en Suédec dans le Morbihan, à 15 kms. de Vannes. Elle est maintenant revenue au Québec où elle vit avec ses amies femmes. La saison dont elle parle dans la vie d'Emmanuel, c'est l'hiver et la guerre quelque part à la campagne au Québec où survit difficilement une grande famille québécoise dans le froid, la pauvreté, l'ignorance, la saleté, les maladies. Blais renverse dans son livre le mythe de la société rurale idéale telle que Louis Hémon l'avait présentée par exemple dans Maria Chapdelaine. La religion et la pauvreté qui gardaient les Chapdelaine dans un bonheur fait de soumission, de simplicité, de bonté et pureté, deviennent ici sources de malheur. La religion, enseignée et pratiquée au Couvent ou au Noviciat, entraîne les jeunes à l'homosexualité, à la prostitution, au sadisme. La pauvreté est une malédiction qui ravage les enfants et fauche les adolescents par la tuberculose. L'image paternaliste du bon père qui exerçait son autorité avec douceur, discernement et justice est remplacée par celle d'une brute violente et ignare qui viole sa femme chaque nuit. Et les fils copient fidèlement les attitudes du père ; la mère, vidée par ses fonctions de reproduction, n'est plus qu'une ombre silencieuse, absente du monde, qui mène une existence fantomatique : "Voici sa mère. Il la reconnaît. Elle ne vient pas vers lui encore. Il pourrait croire qu'elle l'a abandonné. Il reconnaît son visage triste, ses épaules courbées... Sa mère est silencieuse. Elle sera toujours silencieuse" (Une Saison dans la vie d'Emmanuel, Editions du Jour, p. 11).

Les filles aînées que Blais regroupe sous le nom des grandes A, il s'agit peut-être du A de l'anonymat, rentreront en effet dans l'anonymat de la reproduction et du travail à la maison et aux champs. La plus sensible des filles, la plus délicate, la plus intelligente, Héloïse, qui semble posséder des qualités typiquement féminines, va ironiquement utiliser ses dons d'amour, de dévouement dans un bordel où elle sert les hommes en croyant poursuivre une sorte de mission mystique. Le seul personnage féminin qui ait quelque dignité est celui de grand-mère Antoinette, mais elle possède des qualités plutôt considérées comme "masculines" ; dure, autoritaire, dominatrice, elle n'a survécu à tant d'hivers, à tant de misères que parce qu'elle a su cacher comme une tare, bonté, tendresse, douceur. Grand-mère Antoinette semble avoir compris que les qualités dites féminines ne servent à rien dans un monde d'hommes où la seule vraie loi pratiquée est encore celle de la jungle, celle du plus fort.

Marie-Claire Blais a produit une oeuvre romanesque abondante et variée où la femme occupe une place importante. Un de ses derniers ouvrages, Les nuits de l'underground (1978), traite presque exclusivement d'un univers lesbien et de la liaison amoureuse de deux femmes. Blais ne peut quand même pas être classée parmi les romancières féministes car son oeuvre ne devient jamais polémique et elle se définit davantage comme romancière que comme féministe.

Jusqu'ici nous n'avons abordé que des oeuvres romanesques mais de nombreuses poétesses ont contribué à la littérature féminine, Rina Lasnier, Anne Hébert et Michèle Lalonde par exemple pour ne citer que trois noms très connus. Anne Hébert, née en 1916, est plus en vue à l'étranger pour ses romans publiés au Seuil à Paris que pour sa poésie.

Comme poète, elle a d'abord exploré l'étouffement de la conscience canadienne-française sous l'étreinte de la pensée janséniste et elle en est arrivée à une revendication du droit d'aimer librement. Dans son dernier recueil, Mystère de la parole (1960), elle chante la vie, la nature, l'amour. C'est elle qui a permis à la littérature canadienne-française de sortir de sa solitude, de l'introspection douloureuse où s'étaient enfermés les poètes avec Nelligan et Saint-Denys-Garneau ; c'est elle qui fraie la voie, dès le début des années 1950, à une toute nouvelle forme de poésie qui est parole, ouverture au monde, célébration du pays de Québec à faire. Son itinéraire poétique est repris sous forme romanesque dans Les Chambres de bois où il est question de la libération d'une femme. Le critique Albert Legrand a résumé l'évolution de sa poésie dans cette formule pertinente, "de l'exil au royaume". De leur côté, les dramaturges femmes, jusque dans les années 70, sont très peu nombreuses, peut-être parce que le théâtre implique des moyens de création plus compliqués qui touchent à différents domaines. A ce propos, dans une entrevue à la télévision, Michèle Lalonde déclarait avoir écrit de la poésie parce que, en tant que femme et mère de famille, elle trouvait là le moyen d'expression qui lui était le plus accessible. Le théâtre contemporain s'éloigne de plus en plus de la littérature en devenant davantage spectacle et la femme n'a peut-être pas les moyens nécessaires pour écrire et faire jouer du théâtre. Deux exceptions cependant, Françoise Loranger et Antonine Maillet.

Françoise Loranger (1913) a d'abord écrit un théâtre en français standard où se manifestent les problèmes de la bourgeoisie québécoise. Elle traite dans Jour après jour (1958) de l'esclavage de la femme dans le mariage mais aussi de l'existence vide et monotone de celles qui vivent seules. Dans Encore cinq minutes (1967) elle présente une bourgeoisie, Gertrude, qui n'existe que comme servante de la famille et comme agent de relations publiques du mari, homme d'affaires. Arrivée à la quarantaine, Gertrude s'aperçoit qu'elle n'a jamais eu d'existence propre, pour elle-même. La pièce dramatise cette prise de conscience et le combat que Gertrude devra mener contre elle-même pour arriver à se justifier de quitter un mari et de grands enfants qui n'ont ni amour, ni respect pour elle, pour parvenir aussi à se convaincre qu'elle a le droit de vivre autrement qu'au service gratuit d'une famille ingrate. Finalement, elle fait ses valises devant mari et enfants médusés et déclare que le peu de temps qui lui reste à vivre -symbolisé justement par ce titre de Encore cinq minutes- elle va en disposer complètement et à sa guise.

En 1967, Françoise Loranger abandonne le théâtre psychologique ; à la suite de la visite du Général De Gaulle au Québec et de son "Vive le Québec libre" au balcon de l'hôtel de ville à Montréal, elle change radicalement d'orientation pour se consacrer à un théâtre politique, écrit en québécois cette fois, et montrant l'oppression du peuple québécois en général.

De son côté, Antonine Maillet (1929) donne voix à la femme acadienne par l'entremise de La Sagouine (1970), vieille femme de 72 ans qui lave les planchers chez les riches. Tout en continuant à frotter les parquets ou à peler les pommes de terre, la Sagouine monologue sur sa jeunesse, sur son existence de pauvresse et sur celles des Acadiens ; elle s'interroge sur l'église, l'église des riches, le gouvernement des riches. Antonine Maillet donne ainsi la parole à tout un peuple soumis et silencieux ; la Sagouine nous va droit au coeur parce qu'elle est opprimée à tous les niveaux, elle est Acadienne minoritaire, elle appartient à la classe la plus pauvre, elle est vieille et elle est femme.

Dans ce survol trop rapide de la littérature au féminin nous voyons se détacher quelques constantes : la dénonciation à voix de plus en plus haute du rôle de mère-épouse-servante qui était et reste encore la part essentielle réservée à la femme par le pouvoir mâle. En corollaire, on entend aussi la demande d'égalité au niveau de l'instruction, la revendication de liberté chez la femme pauvre comme chez la bourgeoise ; et, en mineure, la revendication de l'amour comme valeur essentielle, même si les femmes s'en méfient un peu parce qu'elles ont été utilisées et exploitées justement au nom de cette valeur. Les Laure Conan, Gabrielle Roy, Germaine Guèvremont, Claire Martin, Marie-Claire Blais, Françoise Loranger, Antonine Maillet et beaucoup d'autres femmes auteurs ont préparé et permis le développement d'une littérature féministe.

III. Littérature féministe dans les années 70 : Louky Bersianik, Nicole Brossard

Je crois qu'on arrive à un engagement féministe et à une littérature féministe seulement après avoir franchi plusieurs étapes. D'abord, la femme prend conscience que, malgré toutes les déclarations officielles et les lois contre la discrimination sexuelle, nos sociétés occidentales continuent de considérer et de traiter la femme comme inférieure à l'homme. Par exemple, dans le domaine de la religion puisque celle-ci a tellement modelé la société québécoise, l'Eglise Catholique, contrôlée par une pensée masculine, continue de placer la femme à un niveau subalterne, ne l'admettant même pas dans sa hiérarchie ; au point de vue politique, il suffit de regarder la télévision au moment des informations pour se rendre compte du rôle minime de la femme dans les jeux de la politique et du pouvoir aussi bien à l'est qu'à l'ouest.

Donc, la première étape est une prise de conscience de l'infériorisation de la femme par l'homme ou du sexisme qui a son équivalent dans le racisme. Dans une deuxième étape, la femme se réclame l'égalité de l'homme et demande à être traitée à égalité avec l'homme au nom de l'indifférenciation sexuelle. C'est la théorie de Claire Martin qu'il n'y a pas de caractère masculin ou féminin ou bien celle de Simone de Beauvoir, qui dit "qu'on ne naît point femme, on le devient". Dans une troisième étape, les féministes les plus radicales revendiquent leur différence et leur spécificité féminines. Au nom de cette différence, elles rejettent certaines valeurs imposées par le pouvoir essentiellement mâle et qui ont nom, domination, exploitation des plus faibles, société régie par l'argent, la force, l'armée. Ces féministes croient à d'autres valeurs qui s'appellent l'amitié, la solidarité entre les humains, le respect de la nature et de la vie humaine. Elles s'engagent dans des mouvements internationaux de lutte pour le désarmement, l'arrêt de la production d'armes nucléaires, la protection de l'environnement. Elles se déclarent solidaires des faibles et des démunis, des Noirs américains, des Amérindiens, des peuples du Tiers-Monde. Ainsi, Pauline Julien, chanteuse québécoise bien connue, s'affirme féministe et dit que son combat ne sera pas terminé tant qu'il y aura des êtres opprimés. La poète, Nicole Brossard, définit le féminisme comme un mouvement subversif et révolutionnaire parce qu'il veut changer l'ordre des choses.

Remarquons au passage que cette évolution du féminisme suit le mouvement de libération des Noirs américains qui d'abord ont pris conscience de leur infériorisation par les Blancs, ensuite ont réclamé l'égalité avec les Blancs et enfin revendiquent leur différence dans la Négritude.

En littérature québécoise, les féministes tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Elles ont leur librairie et leurs maisons d'édition. A un colloque sur la poésie québécoise, en 1979 à Toronto, participants et participantes avaient conclu que la seule question qui ait vraiment provoqué l'enthousiasme était celle de l'écriture féministe. Il existe à Montréal plusieurs théâtres de femmes dont le Théâtre expérimental des Femmes fondé en 1979 par Pol Pelletier, Louise Laprade et Nicole Lecavalier, qui est en train de jeter les bases d'une théâtralité féminine. Les créations dramatiques, personnelles ou collectives, se multiplient. Citons La Nef des sorcières créée en 1976 au Théâtre du Nouveau Monde, écrite en collaboration sous la direction de Nicole Brossard, et Les Fées ont soif (1978) de Denise Boucher. Cette pièce qui s'attaquait à l'image de la Vierge, modèle des femmes québécoises, s'est vue censurée après avoir soulevé toute une polémique dans la province. Je voudrais conclure avec Louky Bersianik et Nicole Brossard qui s'imposent un peu comme des chefs de file.

Louky Bersianik -elle s'est inventé ce nom sonore et exotique- poète et romancière, a écrit deux gros ouvrages sur la condition féminine : L'Euguélienne (1976), parfois considéré comme la version québécoise du Deuxième sexe de De Beauvoir, et Pique-nique sur l'Acropole (1979) en parallèle au Banquet de Platon où les hommes-philosophes s'étaient réunis pour parler de l'amour. Cette fois, ce sont des femmes qui se rassemblent pour discuter d'amour et de sexualité et, comme elles sont pauvres et exploitées, elles peuvent seulement se permettre un pique-nique au lieu d'un banquet. Dans une entrevue, Louky Bersianik déclare : "Je suis féministe radicale dans le sens où ma lutte se base sur l'oppression spécifique des femmes. Et l'ennemi à renverser c'est le patriarcat". Elle constate que dans la littérature québécoise, écrite par des hommes, la femme a surtout deux visages : celui de la Vierge-Marie, la Sainte, d'où naissent ces nombreux personnages de jeunes filles et de mères, angéliques, pures, parfaites, idéales, dont le rôle est de sauver l'homme, pauvre pêcheur ; et celui de la prostituée, la tentatrice, l'incarnation du mal, de la matière mauvaise, du désir. Celle-ci entraîne l'homme faible à sa damnation éternelle. Dans ce schéma simpliste, on retrouve la division manichéenne qui oppose le bien, représenté par l'esprit, au mal, représenté par le corps-matière, division et opposition que le jansénisme a reprises et qui a fortement marqué le catholicisme québécois. D'où ces deux pôles de la femme, la sainte et la diabolique et rien ou presque entre les deux. Louky Bersianik, et beaucoup d'autres écrivaines avec elle, croit que quelque part entre l'ange et la bête se situe la femme réelle et entière, de chair et d'esprit.

La femme, qui vit dans un monde dominé et défini par l'homme, existe surtout selon les modèles que celui-ci lui a imposés. Dans les oeuvres de Bersianik et dans celles d'autres féministes, la femme va essayer de trouver qui elle est vraiment. Avant de le découvrir, elle doit d'abord énumérer et rejeter les modèles imposés par l'homme. Ainsi, L'Euguélienne, femme qui vient d'une autre planète, découvre la condition de la femme sur terre et s'en étonne. Un jour, elle se rend au théâtre et le programme poétique qu'on y joue est une longue presque inépuisable énumération des travaux de la femme dans son rôle principal de servante de l'homme. Ecoutez plutôt, "Ordre, dans ton règne arrive. Mot d'ordre : Ordre partout ! Dans les papiers. Dans les poches. Dans le linge. Dans les coins. Dans les recoins. Dans les tréfonds. (...) Les planchers. Les parquets. Les murs. Les fenêtres. Les lattes. Les tuiles. Les plinthes. Les rainures. Aspirer les tapis. Aspirer ses plaintes. Respirer la poussière. Inspirer son mari. Expirer enfin. Frotter. Rincer. Cirer. Grimper aux rideaux. Arroser les plantes, etc..." (L'Euguélienne, La Presse, p. 139).

D'autre part, L'Euguélienne constate que la langue française est sexiste. Par exemple, elle n'a pas de mots féminins pour désigner toutes sortes de positions importantes : Administrateur - Auteur - Chef - Chauffeur de taxi - Compositeur - Député - Docteur - Ecrivain - Editeur - Enquêteur - Gouverneur - Grand couturier - Greffier - Ingénieur - Inventeur - Législateur - Juge - Médecin - Metteur en scène - Orateur - Peintre - Professeur - Sculpteur - Superviseur - Témoin (pp. 228-229), pour n'en citer que quelques exemples. Serait-ce à dire que la femme n'est qu'une usurpatrice quand elle occupe une de ces fonctions ?

L'adjectif "viril" très positif est synonyme de force et d'énergie, l'adjectif "efféminé" au contraire, selon la définition du Robert, signifie, "qui a les caractères qu'on prête traditionnellement aux femmes, ou mou, sans énergie". Une insulte blessante et des plus courantes est le mot con qui désigne le sexe féminin.

L'Euguélienne a rencontré des manifestantes qui s'attaquaient à la grammaire selon laquelle le masculin l'emporte toujours sur le féminin. Elles brandissaient des pancartes où s'étaient les exemples suivants : Trois cents femmes et un petit chat se sont baladés dans la rue. **Conclusion** : un seul animal masculin l'emporte sur 300 femmes. Ou encore : Trois cents femmes et un camion sont passés dans la rue. **Conclusion** : même un objet inanimé masculin l'emporte sur 300 femmes (p. 226). Et que penser du e muet, le "e" qui est la marque du féminin ? N'est-ce pas là le signe grammatical du silence qui est recommandé aux servantes besogneuses et dévouées (p. 250) ?

Bersianik, avec humour, analyse cette langue française misogyne qui consacre, dans son vocabulaire, ses structures et sa grammaire, la soit-disant supériorité de l'homme, son pouvoir et cantonne la femme dans le rôle de la muette obéissante. En contraste au silence imposé à la femme, l'homme, lui, se fait entendre partout où ça compte.

Voici donc la nouvelle prière de L'Euguélienne : "Femmes de la Terre, délivrez-vous des voix qui vous empêchent de parler, dit L'Euguélienne. Délivrez-vous des voix tonitruantes, des voix outrecuidantes, des voix paternalisantes, des voix légiférantes, des voix victorhugoliantes, des voix méprisantes, des voix dominantes, des voix contraignantes, des voix ordonnantes, des voix prétendantes, des voix matraquantes, des voix ronflantes, des voix pontifiantes, des voix conseillantes, des voix dogmatisantes, des voix totalitaires, des voix autoritaires, des voix dictatoriales, Pé Dé Géantes, boursoufflantes qui osent dire que la femme est un obstacle à la création pour l'Homme, qu'elle est une pierre d'achoppement pour le créateur. Demandez-vous si on a déjà fait ce reproche aux Hommes qui ont tué dans l'oeuf le génie des femmes" (p. 253).

Selon Bersianik, une fois que la femme se sera libérée des images que l'homme lui a fabriquées, elle pourra et devra commencer à se construire ses propres images à partir d'une prise de conscience de sa féminité et ceci par l'écriture, par la parole, par l'engagement féministe.

Nicole Brossard (1943), poète formaliste dont l'oeuvre a été publiée en 1978 en un gros volume Le Centre blanc, se définit elle aussi comme féministe engagée. Elle croit, comme Bersianik, que c'est la vision de la femme vue par l'homme qui la réduit à un objet, à un ventre destiné à la reproduction. Elle déclare que "la femme vit dans la matière effritée" et cette petite phrase a des projections multiples, signifie tout un programme.

La femme vit dans la matière parce qu'elle est reléguée au monde des objets, tiroirs, réfrigérateur, casseroles, nourriture. Elle existe parmi les objets qu'elle ne dépasse pas.

La femme est vue, définie par l'homme comme objet, au mieux, bel objet à couvrir de parures, bijoux, maquillage pour pouvoir l'exhiber à ses amis. L'homme le plus chanceux et le plus envié est celui qui possède la plus belle femme ou la plus belle voiture.

La femme est un objet utile et nécessaire, un ordinateur assez bien programmé qui fournit à heures régulières les repas, qui range, nettoie, lave, repasse, rétablit quotidiennement l'ordre de la matière autour de l'homme pour que ce dernier puisse se consacrer à l'ordre de l'esprit.

La femme vit dans la matière "effritée" parce que son corps est fragmenté ; elle est l'objet dont l'homme détaille les différentes parties, les cheveux, les yeux, la bouche, les dents, les seins, la taille, la croupe, les jambes, les pieds pour évaluer ces différents morceaux et estimer s'ils sont à son goût. Et la femme de se mettre à l'oeuvre pour s'attaquer aux différentes parties de son anatomie afin de les rendre plus dignes du regard masculin. Consultons donc ces millions de recettes proposées à la femme pour améliorer une partie d'elle-même.

La femme vit dans la matière effritée parce que son temps est sans cesse divisé, fragmenté entre les mille exigences de l'enfant et de l'homme, de l'existence matérielle. La femme, de par la condition que notre société lui impose, apprend à faire cinquante choses à la fois et gare à elle, si elle ne les fait pas toutes parfaitement. Elle sera alors traitée de négligente, tête en l'air, fofolle, sosotte, bêtasse pour ne pas dire pire.

Pour Nicole Brossard, la seule solution qui s'offre aujourd'hui à la femme pour accéder à une certaine forme de liberté, c'est de refuser d'être une mère, un ventre, quitter la matière pour atteindre la vision symbolique.

Ce tableau succinct et forcément schématisé de la littérature québécoise au féminin suggère au moins l'évolution de l'écrivaine et les chemins où elle s'engage. La majorité des femmes qui viennent à la littérature aujourd'hui sont féministes quoique à des degrés différents et avec des options variées. Gabrielle Poulin, dans une étude sur les romans québécois de la décennie 1968-1978, souligne la différence entre romanciers et romancières. Les romanciers s'enferment dans la solitude, l'angoisse, le désespoir alors que les romancières s'ouvrent avec ravissement à un monde nouveau : "Les romanciers ont désespéré que la terre et le Québec leur soient jamais une patrie : ils n'attendent plus la parousie ; les romancières, elles, sont encore avant le chaos, dans ce monde des possibles. Elles écrivent, comme l'on enfante, l'univers de leur corps ; elles découvrent avec ravissement ce monde neuf qui les attend et qui naîtra d'elles et avec elles" (*Romans du pays*, Bellarmin, p. 35).

Dans le domaine de l'écriture, il reste un immense travail à faire, car quantité de mots, tels l'enfant, le lait, le sang, la guerre, le pouvoir, l'amour, etc... ont un sens spécial pour la femme. La femme commence à peine à explorer et à découvrir qui elle est par la parole et l'écriture.

Monique Genuist
Université de la Saskatchewan
Saskatoon, Canada

Ticket de métro de Montréal
annonçant la venue du Pape...

MARW JACK BERTHELOT

Pell'zo em boa em fenn skrivañ ur pennad war levr *Kaz antiyé*, jan moun ka reté, embannet gant ar greisenn Pompidou ewid un diskouezadeg diwar-benn sevel-ties en inisi Antilh. Ha setu e lennan ez eo bet lazet ar skrivagner anezañ, Jack Berthelot, gant un darzhadenn e-doug noswezh an 23 a vis Gouere 1984.

Jack Berthelot, ganet e 1938, e-noa gwraet e studio e Paris ewid bezañ ti-savour, a-raog dont endro d'e vro, lerc'h maz'e noa krouet an *A U P T M* (architecture, urbanisme, paysage, tiers-monde), lerc'h maz en em gav ti-savourien an Trede Bed. Eñv, broadelour ha marxour, a oa deuet da vezañ unan eus pennoù an *U R L G* (union pour la libération du peuple de la Guad'long) en deus kemeret plass ar *G O N G*.

An diskouezadeg e Paris savet gant Martine Gaumé a oa bet disheñvel deus pezh a oa bet gwraet beteghen. Dañvez ar studi ne oa ket ken ties ar berc'henned gwenn mes lochennoù ar re zu.

Diskouez a ra Jack Berthelot al liamm a zo etre sevel-ties ar bobl, ekonomiezh ha doare-bewañ ar rannvro. Skrivañ a rae "Sevel-ties ha doare-chom hengounel a zo ur respont a skiant vat da zalc'h ar sewenadurioù enbroadet". Al levr, skrivet en ur yezh aes da gomprenn, a zo un oberenn-skwer eus ar pezh a c'hell bezañ gwraet e rannvroioù minoreselel. Moullet eo e teir yezh, kreoleg, saozneg ha galleg tost-ha-tost. An doare-skrivañ bet gwraet gantañ ewid ar c'hreoleg, a zo unan newez a en-em harp ouzh ar fonetik ha n'eo ket an etimologiezh. Aes d'ar bobl da lenn, ennañ eo roet da wir broadelezh inisi Karaïb, dezo un ekonomiezh a zo o vihannaad abaoe maz'int isili ar Marc'had Boutin.

N'eo ket din-me klask gouzoud pezh a zo c'hoarvezet e kreis noswezh an 23 a vis Gouere. Daoust hag e oa ar vombesenn gant Jack Berthelot ? Pezh a zo sur, ez eo marw Jack Berthelot, ur goll ewid an inisi Antilh hag o dazont.

Patrig Hervé



Tombeaux haïtiens
(A. Métraux)



Fañch Gourvil Furche Brezhoneg

Fañch Gourvil (ganet e 1889), furcher brudet war ar brezhoneg, a zo marvet d'an 19 a vis Gouere 1984 e Villeneuve-Saint-Georges (Val de Marne).

Abred e oa bet dedennet gant sewenadur e vro hag e rannvro (Montroules). E 1911 en doa labouret ewid sevel ur gouel e enor Tristan Corbière gant skrivagnerien an amzer-se : Charles Ar Goffig, Anatole Ar Bras hag all. Kemener diouzh e vicher en oa kroget gant e studioù e Roazon pa oa deuet war an oad. Goude ar bresel 1914-1918 e tigoras ul levraoueg Ti Breiz, e Montroules. Resistant e-pad an eil bresel e oa bet toulbac'het e Fresnes. E bloaveziou 1950 e tisolaoas Tumulus Barnenes, a oa bet gwraet ur maengleus gantañ. Trubuilh a savas war-dro embannadur e desenn e 1960 war LA VILLEMARQUE ET LE BARZAZ BREIZ a vo heuliet gant REACTIONS ET CONTRE REACTIONS e 1963. Skrivet en doa iwe ul levrig war ar brezhoneg hag e lennegezh ewid embannadurioù "QUE SAIS-JE ?". Deuet da vezañ desket drezañ e-unan, Fañch Gourvil a oa bet esel Kusul-Merañ AR FALZ e bloaveziou 1950. Gwraet en doa prezegennoù e-pad stajoù ha skrivet pennadoù ewid "AR FALZ". En e goun hon eus dibabet adembann ur pennad war orin ar ger biniou, diwar niverenn 26 a visioù Mae ha Meheven 1951.



Le Mot "BINIOU" dans la lexicographie bretonne son étymologie

Le mot *binioù* désigne, en Bretagne, l'instrument à vent qui accompagne communément la "bombarde" (1). Prononcé en français *bignou*, il connaît dans les cantons où la langue bretonne est en usage un certain nombre de variantes d'ordre phonétique qui, en gros, peuvent se ramener à deux principales. L'une, la plus répandue, commune au Léon, au Trégor et à la majeure partie de l'ancienne Cornouaille, est : *bin-iv*, et l'accent tonique y porte sur le second *i* ; l'autre, particulière à une partie de la haute Cornouaille confinante au Vannetais et à une grande partie du Vannetais lui-même, est : *bèn-yèw*, accentuée sur la dernière syllabe, formée d'une sorte de triptongue.

Avant d'en pousser l'étude plus loin, il a paru intéressant de rechercher ses différentes mentions sous la plume des lexicographes qui ont eu l'occasion de le citer, en laissant de côté les modernes continuateurs de Le Gonidec.

Celui-ci, dans son *DICTIONNAIRE DE LA LANGUE CELTO-BRETONNE* (2), à l'article "binioù", p. 41, donne le mot comme étant un substantif masculin pluriel, le traduit : *musette, cornemuse*, puis passe ainsi à la description de l'instrument lui-même :

"Cet instrument champêtre fort commun en Bretagne, est composé d'un sac de cuir, sac'h binioù ; d'un porte-vent, ar zutel ; d'un chalumeau, al lèvriad ; et d'un gros bourdon, ar c'horn-boud (...). Ce mot n'est autre que le pluriel de *benvek*, instrument."

Le même auteur nous offre les dérivés : "biniaoua" (...) jouer de la musette, de la cornemuse, (...), et : "biniaouer" joueur de musette, de cornemuse.

Dans le cours du XVIII^e siècle nous retrouverons le mot dans d'autres ouvrages du même genre qui seront cités ici dans l'ordre chronologique, en remontant le cours du siècle :

I. Le *DICTIONNAIRE FRANÇOIS-BRETON ou FRANÇOIS-CELTIQUE DU DIALECTE DE VANNES* (...) par Monsieur l'A... (3).

a) *Cornemuse Binioù* (mas)

b) *Haut-bois, veze, cornemuse* : instrument qui conduit en Enfer autant de gens de la campagne, pour le moins, que leurs Bénissieurs de malades, Binieu ; Bânieu (...)

II. Le *DICTIONNAIRE FRANÇOIS-CELTIQUE ou FRANÇOIS-BRETON* (...) par le R.P. Grégoire de Rostrenen, prêtre Prédicateur Capucin (4).

Celui-ci traduit en breton *CORNEMUSE*, instrument rustique pour faire danser. *Gornemus*, pluriel *gornemusennou* (...); mais à l'article *HAUT-BOIS* il nous offre deux définitions séparées par le verbe "Jouer du haut-bois" :

a) *Instrument à vent et à anche*. *Bombard*, pluriel *bombardou* (...)

b) *Haut-bois ou veze* : espèce de cornemuse, instrument champêtre fort commun en Bretagne, et qui est composé d'un sac de cuir, d'un porte-vent, d'un chalumeau à anche, et d'un gros bourdon, Binyou (...) (van. bényeu). Binyou est un pluriel de *benveq*, qui veut dire instrument...

c) INSTRUMENT, Benveq, pluriel benvijou, binyou (...)
Joueur d'instruments, Binyouer (...) (Le Peuple Breton n'ayant guères d'instruments si ordinaires que la veze, lui a attribué spécifiquement ces mots de binyou, binyouer quoi que ce soient des termes génériques).

III. Le DICTIONNAIRE BRETON-FRANÇOIS DU DIOCESE DE VANNES (...) par Feu Monsieur de Chalons, recteur de la Paroisse de Sarzeau (...) (5) :

"BENIEU, musette des champs".

IV. Le DICTIONNAIRE DE LA LANGUE BRETONNE (...) par dom Louis Le Pelletier, religieux bénédictin de la Congrégation de St-Maur (6) :

"Biniou et Binviou. Musette, instrument de symphonie. Ces deux noms d'une même chose, qui sont cependant si ressemblans, que plusieurs Bretons les confondent, ont différentes origines : car le premier, qui seroit mieux écrit Binnioù vient, si je ne me trompe, de Binni ou Benni, morceau de roseau, en latin Calamus (les Hauts Bretons nomment la musette chalumeau). Binnioù étant le pluriel de ce binni, a proprement la signification de chalumeaux qui sont les différens tuyaux qui composent cet instrument (...). De Biniou ou Binnioù on a fait le verbe Binniaoui, jouer de la musette ou du haut-bois, et Binniaouer, joueur de ces instrumens (vannet. Benieu et Binieu, haut-bois, musette de village)."

Plusieurs constatations s'imposent à la lecture et au rapprochement de ces différens textes :

a) Dans sa description de l'instrument, Le Gonidec s'inspire très visiblement de Grégoire de Rostrenen, lequel, après les traductions reproduites ci-dessus, avait énuméré ainsi les différentes parties du "haut-bois" : le sac du haut-bois ou veze, ar sac'h-binyou ; le porte-vent, ar sutel ; le chalumeau, al levriad ; le gros bourdon, ar c'horn-boud (de boudal, bourdonner). Cependant, Le Gonidec réserve le nom de biniou exclusivement à la "musette" ou à la "cornemuse", ainsi que le font Le Pelletier et P. de Chalons.

b) Grégoire et L'Armerye, par contre, confondent la "veze" avec le "haut-bois"; mais la description donnée par le premier du haut-bois s'applique cependant exclusivement à la musette ou au biniou.

c) Le même auteur voit dans binyou une forme de benvijou, présenté comme étant le pluriel de benveq "instrument", et il est à remarquer que Le Gonidec lui-même épouse cette vue en son article BENVEK (op. cité, P. 34 : pluriel binviou ou binvijou ou biniou, comme dans l'article BINIOU lui-même). Le Pelletier, lui, tout en considérant Biniou et Binviou (autre forme du pluriel de benvek) comme des synonymes, leur donne (avec raison) une origine différente.

d) Alphabétiquement, les formes écrites fournies par les cinq lexicographes mis à contribution sont :

bānieu (L'Armerye)
benieu (Le Pelletier, de Chalons, L'Armerye)
bényeü (Grégoire)
binieu (Le Pelletier)
binioù (Le Gonidec, Le Pelletier)
binyou (Grégoire de Rostrenen)
binviou (Le Pelletier)

De leur examen, il ressort que les thèmes en bān, ben sont particuliers aux vannetais.

Si, en présence de ces données, nous abordons maintenant le plan purement étymologique en utilisant des méthodes nécessairement étrangères à la science des vieux auteurs cités ci-dessus, ce sera après avoir consulté leur vénérable devancier Jehan Lagadeuc, auteur du plus ancien dictionnaire breton connu : LE CATHOLICON EN TROIS LANGUAGES (...) imprimé à Tréguier en 1499, mais composé au plus tard dès 1460 (7).

Dans cet ouvrage nous trouvons un mot benny, traduit en français "corne" et en latin *musā, cornēusa*. Il n'y a donc pas de doute que ce soit là le singulier des différentes formes reproduites plus haut.

Nous en retiendrons surtout la traduction française "corne", qui doit être prise ici dans le sens dérivé d'instrument (cf. le français cor, du latin populaire corna, et l'anglais horn, dans horn-pipe, etc...), mais qui, sémantiquement, procède de celui des "défenses" frontales de certains animaux. Et dès lors nous sommes obligés de faire un choix entre l'explication de binnioù, benieu, etc... par le pluriel de benvek-benveq ou par celui de benny.

La première, recevable du point de vue sémantique, et du point de vue phonétique pour les trois dialectes de Léon-Trégor-Gornouaille, n'est pas soutenable pour celui de Vannes où les différents pluriels du mot breton désignant un outil, -et par extension un "instrument" (de musique ou autre) sont : benuiger, banuier, benuieu, benueger, et ne peuvent prêter à aucune confusion avec benieu, bānieu (cf. DICTIONNAIRE BRETON-FRANÇOIS DU DIALECTE DE VANNES, par Émile Ernault) (8).

Reste donc l'explication par benny-beni = "corne", ayant donné au pluriel bēni-ou, bini-ou.

Si ce mot ne correspond dans le breton actuel à rien qui évoque de près ou de loin une "corne d'animal", il ne s'ensuit pas qu'il en a toujours été ainsi. En remontant dans son "histoire" nous y verrons avec V. Henry, en son LEXIQUE ETYMOLOGIQUE DU BRETON MODERNE (9), à l'article bēni "bobine", un dérivé de bann, dont les sens paraissent multiples, et qui, en vieux-breton, avait tout au moins celui d'"éminence", de "colline" (cf. les toponymes Pangōvre, Bénodet, Binic, etc...), conservé en gallois et en gaélique dans Bangor, Ben-Nevis, etc...

OWEN'S DICTIONARY OF THE WELSH LANGUAGE (10), à BAN, donne les précisions suivantes :

"Prominence ; what is conspicuous. It is the appellative of several mountains (...)
bān hyz, a hart's horn ; hence a drinking cup, or horn is called bān (...)"

Les langues bretonne et galloise fournissent d'expressions qui sont communes à l'une et à l'autre. Rien d'étonnant à ce qu'en breton comme en gallois bann, bann (dont benny serait en réalité un pluriel ayant perdu sa valeur avant d'être pourvu du suffixe ou, en vannetais eu, si couramment employé pour la formation de ce nombre) aient eu simultanément le sens accessoire de "corne", lui-même dérivé de celui de "rayon", encore vivant, -les rayons d'une roue, comme les cornes d'un ruminant étant les parties caractéristiques d'un véhicule ou d'un animal, tout comme les montagnes sont les éléments caractéristiques d'un paysage.

Dom Le Pelletier, en faisant dériver biniou de "bini ou benni, morceau de roseau (...)" a donc frôlé la vérité plus qu'il n'y paraît, le terme benni, appliqué aux sommets des roseaux, dérivant lui-même du sens de bann "corne", "rayon", "partie apparente", etc...

En définitive, le mot *biniau*, désignant aujourd'hui communément l'instrument de musique bien connu, voulant dire littéralement "les cornes" (cf. le français *corne-muse*, lui-même), ce sens a pu être inspiré de deux façons différentes : soit par la matière dont étaient primitivement fabriqués les tuyaux de l'instrument, soit par la disposition de ces accessoires eux-mêmes, dont deux au moins sont plantés comme des cornes sur le sac de cuir du *biniau* et des divers genres de *cornemuses*.

Fañch GOURVIL,
Diplômé des Etudes Supérieures Celtiques.

- (1) -Du bas-breton il est passé en français moderne et même en argot de métier. C'est ainsi que dans la Flotte, le clairon et le matelot qui embouche cet instrument sont appelés "biniau", et que j'ai entendu un musicien d'orchestre employer l'expression "mon biniau" pour désigner son violoncelle.
- (2) -Vol. in-8°, Angoulême, 1821.
- (3) -Vol. in-12, Leyde, MDCCXLIV. Le nom véritable de l'auteur de ce Dictionnaire, dit "de l'Armerye" est Gillart de Kerampoul, recteur de Noyal-Pontivy (1686-1749).
- (4) -Vol. in-4°, Rennes, MDCCXXXII.
- (5) -Vol. in-12, Vannes, MDCCXXII.
- (6) -Vol. in-folio, Paris, MDCCLII. Chronologiquement, cet ouvrage, en sa première rédaction, est antérieur aux trois précédents, car publié après la mort de son auteur, il a été écrit en 1720.
- (7) -Réédité par F. Le Men, Lorient, 1867, vol. in-8°.
- (8) -2 vol. in-8°, Vannes, 1921.
- (9) -Vol. in-8°, Rennes, 1900.
- (10) -2 vol. in-8°, London, 1793-1803.

NOTE ADDITIONNELLE - Il est assez curieux de constater qu'un substantif aussi courant dans le vocabulaire breton que celui étudié ici et la profession de joueur de *biniau* n'aient marqué en aucune façon l'anthroponymie de la Basse-Bretagne... J'ai établi ailleurs que la "citole" ou cithare a produit le nom de famille *Citoler* et ses variantes *Citorel* et *Citarel*, et que le "Chaluseau" a donné naissance au patronyme *Chalewelec* (V. "Bretagne à Paris", Noms de famille bretons, 15 Avril et 16 Septembre 1949). Le nom *Le Piffer* est sans doute à interpréter : "le joueur de fifre". Mais j'en suis encore à essayer de découvrir, soit parmi nos contemporains, soit dans quelque document ancien intéressant la Bretagne, un nom propre dérivé de *beni*, *bini*, ou de *biniau*.



E KOUN RENE YVES CRESTON

En 1964, René Yves Creston, président d'AR FALZ, nous quittait. Elève de l'école des Beaux Arts de Paris, il fut d'abord peintre de la Marine Nationale ; c'est à ce titre qu'il participa à l'expédition Charcot. Ce fut un grand ethnologue qui réalisa les principales collectes pour les musées des A.T.P. et le Musée de Bretagne.

Ce Nazairien voua une passion au costume breton et sa thèse, éditée depuis, est devenue l'ouvrage de référence. Il fut également à l'initiative de l'ethnologie maritime. Peintre réputé, il fut également un muséologue reconnu et la salle des costumes de Cornouaille qu'il monta au musée de Quimper a servi d'exemple à de nombreux musées européens.

C'est à ce titre qu'AR FALZ a proposé à l'Institut Culturel qu'un séminaire d'ethnologie lui soit consacré.



buan ha berr

SIGNE DES TEMPS

Les fêtes de Cornouaille présentent une Bretagne toute belle sous le soleil. Pas de problèmes... sauf une petite fausse note, Marie-Françoise Bleuzen, reine de ces fêtes, en profite pour faire passer le message selon lequel elle est demandeuse d'emploi.

TRANSE-SUR-ECOLE

Référendum original à Trans-sur-Erdre, en Loire-Atlantique, le 22 Juillet 1984, pour savoir si la population désire l'ouverture d'une maternelle publique. Sur 278 votants, 172 se sont prononcés contre. L'amicale laïque avait recommandé l'abstention aux 465 inscrits.

MUSÉE DES PHARES ET BALISES

La Direction des Phares et Balises et de la Navigation vient de signer une convention avec le département du Finistère pour la réalisation d'un musée dans une partie des locaux du phare du Creac'h, à Quessant, abandonnée depuis le transfert de la centrale électrique.

LA BRETAGNE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le C E L I B fait remarquer que la Bretagne à cinq départements ne compte plus que deux représentants, Messieurs Gueraeur et Thareau (d'Ancenis) contre six avant les élections du 17 Juin 1984.

GREUNVAEN

Une maison du granit a été inaugurée en Juillet 1984, à Tiercent, petite commune du bassin granitique du Coglais, à quelques kilomètres de Fougères. Elle se veut un regard vers le passé, mais surtout une vitrine vers l'avenir. (Ouverte les mardis et samedis de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h).

TRISKELL D'OR 84

Depuis l'année dernière, le Festival de Cornouaille et R B O décernent une récompense baptisée le Triskell d'Or. Notre ami Mikael Floch qui chante sous le nom de Mikael Kerne a partagé ce prix qui récompense musiciens et chanteurs s'étant particulièrement fait remarquer dans l'année, avec Patrick Molard et Glenmor.

F.E.N.

Un arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 29 Mars 1984 a annulé 1232 millions de francs en autorisation de programmes et 630 millions en crédits de paiement, pourtant votés dans le budget du Ministère de l'Education Nationale. La F.E.N. Bretagne fait remarquer que cela touche particulièrement l'Académie de Rennes "car priorité sera donnée aux régions qui ont inscrit les constructions scolaires dans leur 'contrat de plan état-région'. Or, ce n'est pas le cas de la Bretagne dont le Conseil régional a écarté cette possibilité, malgré la demande des représentants de la F.E.N. au Comité économique et social. La dotation 1984 de l'Académie se verrait ainsi amputée de 30 % ; ce qui impliquerait le report d'ouverture d'établissements dont le besoin se fait sentir d'une façon impérieuse".

MINISTRES AUX CHAMPS

Selon les statistiques publiées par l'Hôtel Matignon, les Côtes-du-Nord ont reçu 14 visites officielles depuis Mai 1981, le Finistère 36, le Mor-bihan 13 et l'Ille-et-Vilaine 41. La moyenne nationale est de 28,2 visites.

EDITIONS

Le syndicat national de l'édition vient de constituer un groupe de Sciences humaines et sociales afin de faire un rapport sur la situation dans ces disciplines tant au niveau de l'érudition que de la diffusion de masse, et que de l'exportation. Contact : Monsieur Prigent, Président, Presses Universitaires de France.

NOUVELLE CALÉDONIE

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant statut de la Nouvelle Calédonie et dépendances, malgré le rejet du Sénat. Monsieur Georges Lemoine, Secrétaire d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, a avancé la date de 1989 pour le référendum portant sur l'autodétermination. "L'engagement que je prends au nom du gouvernement sera tenu. Si le cours de l'histoire faisait, à un certain moment, que nous n'aurions plus à parler au nom de la France, puissent ceux qui en auraient la responsabilité, respecter, cette fois, la parole de la France."

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Didier Chouat, Député des Côtes-du-Nord, et Jean Giovanelli, Député du Morbihan et rapporteur, ont fait adopter un amendement de l'article 8 de la loi sur l'enseignement agricole public. Il précise "que l'enseignement agricole doit permettre, là où le besoin existe, la connaissance et la diffusion des langues et cultures régionales." AR FALZ reviendra sur l'ensemble de ce texte important pour la Bretagne.

MUSÉE DE QUIMPER

La décision a été prise de donner au musée de Quimper la dimension qu'il devrait avoir. Créé en 1846-1847 par la Société Archéologique du Finistère, filiale de l'association bretonne, il est installé depuis 1912 dans les bâtiments de l'ancien évêché. En 1939, il est en partie détruit par un incendie. Malgré un renouvellement, en particulier sous l'impulsion de R.Y. Creston, ancien Président d'AR FALZ, pour la salle des costumes, il ne répond plus ni à la muséographie actuelle, ni à la demande du public. Le projet présenté par le nouveau Conservateur Erwan Le Bris du Rest a l'avantage de ne pas faire que "montrer ce qu'on a", mais de faire une démarche pédagogique. Nous ne pouvons que le féliciter d'avoir prévu, dans ce nouveau cadre, un atelier enfants.



B.D.

Vient de paraître en breton deux chefs d'oeuvre de COMES, deux pavés de B.D... deux très beaux pavés :

AR GAERELL

et MUDIG

60 F l'unité (sans frais de port).

S'adresser pour tout renseignement à :

KEIT VIMP BEO

Foyer des Jeunes
29112 BRIEC

DISTRO EO RADIO AN ARVORIG

Adaleg ar 16 a vis gwengolo he deus adkroget Radio an Arvorig gant he abadennoù brezhoneg. Diw eurvezh ar sizhun a vez, etre 10 eur ha 12, d'ar sul vintin (422 m.). E Breizh a-bezh hag e hanter-nos Bro C'hall e vez klaset eta. Etre 10-30 eur ha 10-45 eur e vez kenniget ar c'helaouennoù brezhoneg a zo deuet e-maes e-kers ar sizhun. Chañs vad da **Vikael Baudu** a ra wardro an abadennoù !

ANTHROPOLOGIE ET EDUCATION NATIONALE

Une commission d'anthropologie et d'ethnologie a été récemment créée au sein du **Comité des Travaux Historiques et Scientifiques du Ministère de l'Education nationale**. Ce comité est responsable de la publication des grandes collections, et des rapports entre les Sociétés savantes et l'Education nationale. Il comprenait auparavant des commissions en histoire médiévale, histoire moderne et contemporaine, archéologie et histoire des Sciences techniques.

LE DECES DE MARCEL LE CLERC

L'abbé **Marcel Klerg**, recteur de Buhulien (Lannion) est décédé en juillet, à l'âge de 72 ans. Originnaire de Haute-Bretagne, il s'était mis très tôt à l'étude du breton. Premier président de **Kuzul ar Brezhoneg**, il a fondé la revue **Barr Heol** à laquelle **Angela Duval** a collaboré. Il participa à la traduction de la Bible. Ses obsèques ont été célébrées en Breton le 30 juillet.

PIERRE ROY

Une souscription est lancée pour l'érection d'une croix celtique sur la tombe de **Pierre Roy**, récemment disparu. Per Loquet, Poull ar Feuten, 29219 Le Relecq-Kerhuon.

MOULINS

La Fédération française des moulins possède une exposition itinérante composée de 30 panneaux, 15 sur les moulins à vent et 15 sur les moulins à eau, louée 1500 F la semaine. Elle a de nombreuses publications et plans sur le sujet. **Aais des Moulins**, Moulin de la chaussée, 28 avenue du Maréchal Leclerc, 94410 St Maurice.



SUR VOTRE AGENDA

Le GAGEC (Centre d'aide à la gestion des entreprises culturelles) 18, rue Abbé Vallée 22000 St-Brieuc (Tél. (96) 33.55.76) organise des stages pour les administratifs et les gestionnaires d'entreprises culturelles (associations loi 1901, SCOP, SARL, etc.). Les frais pédagogiques s'élèvent à 200 F par journée et 500 F pour les stages de 3 jours.

Liste des stages :

- L'entreprise culturelle et le financement bancaire. St Brieuc, 21, 22 et 23 novembre 1984.
- Prévision et gestion de la trésorerie. Lorient, 12 et 13 décembre 1984.
- L'entreprise culturelle et les placements financiers. Brest, le 18 décembre 1984.
- Salaire et déclarations. St Brieuc, le 18 janvier 1985.
- Regroupement 1 : St Brieuc, le 25 janvier 1985.

Le point sur la gestion financière des entreprises culturelles (s'adresse aux stagiaires ayant suivi un stage précédent).

- Auto-diagnostic de l'entreprise culturelle. Vannes, 6, 7 et 8 mars 1985.
- Marketing des entreprises culturelles. Brest, 24, 25 et 26 avril 1985.
- Choisir son informatique, 3 jours (Date et lieu en fonction de la demande).
- Regroupement 2 : St Brieuc, le 10 mai 1985.

Expolangues aura lieu du 1er au 5 février 1985 au Grand Palais à Paris.

SCRIFT-CELT 85 aura lieu le samedi 13 avril 1985 au London Welsh Centre 157-163 Grays Inn Road London WC 1. Cette conférence coïncidera avec la foire internationale "International London Book Fair" qui se déroulera du 10 au 12 avril 1985.

Renseignements : SCRIFT-CELT '85 "Lios na nAislingi", 30 Gresley Road, London N 19 3JZ.

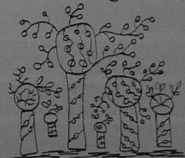
Embannet eo bet newez 'zo seiteg levrig ewid ar vugale - c'hwe-zeg pajennad pebheni - gant "**Ar Helenner**" Skol SANKER e Brest.

An istorioù-se a zo bet tresset ha skrivet gant bugale ar skolioù **Freinet** ha lakaet e brezhoneg gant **Per Mari MEVEL** ha **Charles AR GALL**.

Titouroù gant : **Brud Nevez**, 6 rue Beaunarchais 29200 Brest.



An tropell gwez



Vient de paraître le premier numéro de la revue galloise **Aneit** en graphie unifiée interdialectale. Prix : 18 F le numéro. Pour tous renseignements, écrire à : **Laurent MOTROT**, 29 allée des Pingouins, Kerlede, 44600 St Nazaire.

BODADegoù DA ZONT EUS SKOL-UHEL AR VRO

GENVEUR 1985

D'ar Sadorn 19 e Sant-Brieg
Kevrenn ar ouennoniezh (etnografiezh)
Kadoriad : Ao. Donatien LAURENT

D'ar Sadorn 19 da 14 eur en Naoned
Kevrenn an arz hag an tisaverezh
Kadoriad : Ao. Jean-Yves DUBOIS

D'ar Merc'her 23 e Roazon (Ti ar Sewenadur)
Digoridigezh ofisiel an diskouezadeg vras war "ar maenmeur en Arvorig"

D'ar Sadorn 26 da 10e30
Kevrenn an natur hag an endro
Kadoriad : Ao. Yves ROUGER

MEURZH 1985

D'ar Sadorn 9 da 10 eur e Gwengamp
Kevrenn ar ragistor hag an hendraouriezh
Kadoriad : Ao. Jacques BRIARD

DARVOUDOù SEWENADUREL POUEZHUS ALL

9 - 17 a vis Meurzh 1985

Foar al levr e Brussel

22 - 27 a vis Meurzh 1985

Saloñs al levr e Paris

25 - 31 a vis Meurzh 1985

6ved Festival ar filmoù hag ar skinwel
er broioù keltieg

6 - 8 a vis Ebrel 1985

Kan ar Bobl en Oriant

13 a vis Ebrel 1985

Scrif-Celt'85, kendivis ha diskouezadeg
levrioù ha kasetennoù embannet er yezhoù
keltieg

25 - 27 a vis Ebrel 1985

1.500ved deiz-ha-bloaz eus krouidigezh
abati Landeveneg
Dewezhioù-studi war vuhez ar venec'h
er Grenn-Amzer e Breizh

26 - 28 a vis Ebrel 1985

5ved Festival al levr e Breizh, e Sant-
Brieg

12 a vis Mae 1985

100ved deiz-ha-bloaz Jarl PRIEL e Priel
hag e Landreger

31 a vis Mae, 1 ha 2 a vis Mezheven 1985

Saloñs al levr en Naoned

23 a vis Gouere 1985

Gouelioù Kerne e Kemper

22 a vis Gouere - 4 a vis Eost 1985

"Interkelt'85", Festival kentañ arz ha
sewenadur keltieg ar Stadoù-Unanet, e
Boston (Massachusetts)

2 - 11 a vis Eost 1985

Gouelioù Etrekeltieg an Oriant

BRETAGNE

- AR FALZ est un mouvement breton par nature, mais aussi par volonté consciente...
- La revendication bretonne du Mouvement AR FALZ concerne l'ensemble du territoire breton, y compris la Loire-Atlantique.
- Le Mouvement AR FALZ se situe dans le processus général de revendication par les prolétaires et les couches exploitées de la liberté de s'exprimer suivant leurs modalités culturelles propres. En ce sens, la revendication bretonne et l'affirmation de la nationalité bretonne d'AR FALZ se comprennent comme points de repère pour sa lutte culturelle et non comme principes politiques de base.

SOCIALISME

- Le Mouvement AR FALZ condamne :
 - la société capitaliste fondée sur le profit d'un petit nombre au détriment de l'intérêt général.
 - les tentatives reformistes visant à modifier cette société capitaliste pour l'adapter aux besoins de l'économie moderne ;
- il affirme la nécessité de l'instauration d'un régime socialiste qui seul pourra :
 - faire droit aux légitimes revendications, culturelles notamment, des minorités nationales incluses dans l'Etat-Nation français,
 - instaurer partout et pour tous une démocratie véritable, respectueuse des individus, autant que des groupes sociaux ou culturels,
 - réaliser les réformes de structure de l'économie qui permettront de déposséder les puissances d'argent du pouvoir qu'elles détiennent et exercent au détriment des travailleurs.

LAICITÉ

- AR FALZ définit la laïcité comme le refus de la soumission à un dogme défini par une hiérarchie. AR FALZ condamne l'école privée, confessionnelle, patronale ou à but lucratif, mais refuse également l'actuelle conception de l'école d'Etat dont le but est, à l'évidence, la soumission du peuple à l'idéologie de la classe bourgeoise dominante, et qui demeure l'instrument du génocide culturel partout où s'exerce ou s'est exercée la domination politique française.

Rejetant ces deux conceptions vicieuses, AR FALZ affirme sa volonté d'œuvrer pour qu'en Bretagne comme ailleurs, l'école publique devienne effectivement l'École du Peuple.

- AR FALZ est membre fondateur du FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON.

taolenn

Buhez AR FALZ :

- Assemblée générale de Mur-de-Bretagne.
- Staj bloaz AR FALZ / SKOL VREIZH.

Stourm ar yezhoù bihan :

Proposition de loi relative aux langues de France et aux cultures régionales, présentée par le Parti Communiste.

Kelennadurezh :

Refus de candidature à l'examen d'aptitude à l'enseignement du breton ; AR FALZ et les IPLB protestent.

Buhez ar c'hevrennoù

DIWAN - Skolioù diwezheg - ar Skol :

- A propos du breton dans les écoles publiques du 1er degré.
- "Qu'il est difficile d'être Breton !" - Mona Sohier.
- L'ouverture d'un cours préparatoire bilingue français-breton à Lannion.

Brezhoneg bew :

Maires et élus bretonnants.

Extraits du J.O. :

- Intervention d'Yves Dollo sur la place des langues et cultures de France dans l'audio-visuel.
- Intervention d'Yves Dollo sur la place des langues et cultures de France dans l'Education Nationale.

Boued spered :

Monique Genuist : Littérature québécoise au féminin.

Aet da anaon :

- Marw Jack Berthelot.
- Fañch Gourvil, furcher brezhoneg.
- E koun René-Yves Creston.

Buan ha berr

ar falz
ar falz
ar falz